

Budget Primitif 2026

■ Session du 16/12/2025

■ Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de M. Hubert LARDEUX (CGT-FO), Mme Fanny REYRE-MENARD (CMAR), MM. Yvic KERGROAC'H (au titre de la CGT et de l'UNEF), Marc MARHADOUR (UDES), Patrick HUARD (CPME), Denis LEDUC (URCPIE), Dominique BRACHET (CRSA), Eric GIRARDEAU (U2P), Laurent MANOURY (Pôles culturels), Mmes Isabelle THOUMIN (CFDT), Karine FENIES DUPONT (CRESS), Emilie ORRIERE (CFE-CGC), Cécile CHENEDE (FCPE), M. Pascal FONTAINE (MEDEF), Mmes Sophie DESCARPENTRIES (au nom de FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée), Danièle PERRET au titre du Groupe Solidarité qui regroupe les Associations caritatives – APF – FAS – FRCIDFF - Mutualité Française des Pays de la Loire – URAF – URIOPSS), Marika VIDAILLAC (CRAJEP), Géraldine PAPIN-BEALU (CCIR), Anne CORDIER (CROS),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président « Finances, ressources humaines, fonds européens » de la commission « Finances, ressources humaines, fonds européens, commande publique ».

87 votants : adopté par 76 pour, 1 contre, 10 abstentions.



Sommaire

Préambule	3
Éléments de contexte	3
1. Impacts attendus du PLF 2026	4
2. Observations générales du CESER sur le BP 2026	6
3. Synthèse des agrégats budgétaires 2026	8
3.1. La section de fonctionnement.....	8
Recettes	8
Dépenses.....	10
3.2. L'épargne brute	11
3.3. La section d'investissement.....	11
Recettes	11
Dépenses.....	12
3.4. La gestion de la dette	13
Emprunt d'équilibre et capacité de désendettement.....	13
Restes à payer (RàP) et ratio de couverture.....	13
3.5. Les fonds européens	14
3.6. Le budget vert	14
4. Observations des commissions thématiques du CESER	15
4.1. Santé – Social (C1)	15
4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	18
4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	21
4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4) ..	27
4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)	31
4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)	38
5. Autres rapports transmis au CESER	40
Interventions des organisations.....	41

Préambule

Le budget primitif (BP) 2026 constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Région. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte¹.

Le périmètre des compétences régionales reste stable par rapport à celui de 2025.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 5 décembre 2025.

Éléments de contexte

Ce budget primitif intervient une nouvelle fois dans un contexte politique et budgétaire très instable qui a retardé pour la seconde année consécutive le dépôt² du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 et sa promulgation d'ici au 31 décembre 2025.

Cette situation rend la construction budgétaire encore plus incertaine pour les Régions dont les ressources dépendent essentiellement de recettes fiscales et de concours financiers de l'État précisés par les mesures prévues par la loi de finances.

Les dernières prévisions de la Banque de France³ pour 2026 prévoient une croissance très modérée similaire à celle observée pour 2025 (*0,9 % pour 2026 vs. 0,7 % pour 2025*) et une inflation en légère hausse mais toujours contenue sous les 2 % (*1,3% pour 2026 vs. 1,0 % pour 2025*).

Les prévisions du PLF 2026 indiquent une croissance de 1,0 % et une inflation de 1,3 %. S'agissant des versements des fractions de TVA, leur « *taux d'évolution du montant transféré est calculé [...] en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation* » d'après le rapport sur la situation des finances publiques locales⁴, annexe du PLF.

Indépendamment des choix budgétaires opérés par la représentation nationale, le CESER alerte sur les conséquences du déficit de visibilité dont pâtissent aujourd'hui l'ensemble des acteurs de la société civile dans leur diversité (entreprises, organisations à but non-lucratif, associations), les ménages et les collectivités territoriales. Cette situation d'instabilité accrue se traduit d'ores et déjà par une consommation atone, un report des investissements et une dégradation du climat de confiance⁵.

¹ Collectivités-locales.gouv.fr, <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/les-documents-budgetaires>

² Transmission du PLF 2026 à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2025 au lieu du 7 octobre 2025

³ Banque de France, <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2025>

⁴ PLF 2026 - Rapport sur la situation des finances publiques locales, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/contenu/visualisation/1087927/file/Rapport%20organique%20finances%20locales%20PLF%202026%20VF-1.pdf>

⁵ Direction générale du Trésor, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/10/03/flash-conjoncture-france-etat-des-lieux-de-la-consommation-des-menages-au-3e-trimestre-a-fin-septembre>

1. Impacts attendus du PLF 2026

Les impacts négatifs attendus des mesures inscrites au PLF 2026 sont estimés à **27,5 M€ supplémentaires par rapport au budget 2025** (après intégration des impacts de la loi de finances 2025) et se déclinent de la manière suivante :

	En M€	Impacts PLF 2026 / Total voté 2025*
RECETTES	TICPE SEGUR - Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	-12,3
	Fractions TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	-1,9
	Variables d'ajustement	-0,7
	FCTVA - Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	-0,4
DÉPENSES	DILICO - Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales	12,5
	Cotisations CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	-0,3
TOTAL		-27,5

* Total voté 2025 = BP 2025 + BS 2025 + DM d'octobre 2025

Disparition de la TICPE Ségur (recettes)

Le PLF prévoit de **supprimer la part Ségur de la TICPE**, enveloppe mobilisée à la suite de la crise Covid pour accompagner les Régions dans la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales. Cette recette s'élevait à 14,3 M€ en 2024 et **12,3 M€** en 2025.

Diminution du montant de la fraction de TVA dite « ex CVAE » (recettes)

L'écrêtement de la dynamique de la TVA va se poursuivre de manière plus importante en 2026.

Après le gel des fractions de TVA en 2025, le PLF introduit deux évolutions majeures :

- La fraction de TVA dite « ex DGF » va de nouveau être transformée en dotation de l'État (concours financiers) et ne sera plus assimilée à une recette fiscale ;
- Comme abordée dans les éléments de contexte de cet avis, la fraction de TVA dite « ex CVAE » sera calculée en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation. Au vu des prévisions, l'application d'un dynamisme négatif devrait aboutir à une **perte de recettes de 1,9 M€** pour la Région.

Minoration des variables d'ajustement (recettes)

Le PLF prévoit de réduire drastiquement les dotations de compensations d'exonérations, à destination des collectivités. Cela se traduit par une inscription en recettes de 0,3 M€ pour 2026 (*vs. 1,1 M€ en 2025*), soit une **minoration de plus de 0,7 M€**.

Suppression du FCTVA en fonctionnement (recettes)

Dans le PLF, l'Etat prévoit de poursuivre le recentrage du FCTVA engagé en 2025 sur les dépenses d'investissement, entraînant **la suppression du FCTVA en fonctionnement (0,4 M€)**.

Reconduction du DILICO⁶ selon de nouvelles modalités (dépenses)

Si le PLF 2025 prévoyait une contribution de 27,4 M€ pour la Région en 2025, la loi de finances l'avait réduite à 16,6 M€. Il est prévu de porter ce montant à 29,1 M€ pour 2026, **soit une augmentation de 12,5 M€ par rapport au budget 2025 (et de 1,7 M€ vs. BP 2025)**.

Cotisations CNRACL (dépenses)

Si la loi de finances 2025 a minoré l'impact de la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL étalée sur quatre ans (2,6 M€ vs. 3,6 M€ au BP 2025), la Région chiffre l'impact 2026 de la hausse des cotisations CNRACL à 2,3 M€, **soit une minoration des dépenses de 0,3 M€ par rapport au budget 2025**.

À titre informatif, les impacts cumulés de la loi de finances 2025 (- 38,5 M€) et du PLF 2026 (- 27,5 M€) grèvent les ressources de la Région pour un total de 66 M€ par rapport au BP 2024, soit l'équivalent de 4,5 % des recettes de fonctionnement.

Le CESER suivra avec attention les impacts définitifs de la loi de finances 2026 et leur traduction dans le budget régional lors des prochaines étapes du cycle budgétaire 2026 (décisions modificatives éventuelles).

⁶ Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

2. Observations générales du CESER sur le BP 2026

Évaluation des impacts des décisions budgétaires et des politiques publiques

À l'occasion des décisions budgétaires fortes qu'il a prises dans son BP 2025, le Conseil régional a voté la mise en place d'une évaluation d'impact.

L'exécutif régional réaffirme lors de ce BP 2026 son souhait de « renforcer l'efficience des politiques publiques [...] en évaluant l'utilité, l'impact et la pertinence des dispositifs ».

Si le CESER partage la nécessité de renforcer l'efficience des politiques publiques, il déplore que le BP 2026 ne fasse pas mention de l'évaluation d'impact pourtant votée l'année dernière.

Le CESER renouvelle sa demande d'être partie prenante de cette démarche d'évaluation⁷ dès sa mise en place par la Région. Il réaffirme l'importance de démarches d'évaluation rigoureuses, à même de fonder ses choix budgétaires dans un cadre partagé des objectifs de politiques publiques, de leurs critères d'appréciation et des résultats attendus. Ces évaluations constituent un préalable indispensable pour éclairer les décisions prises, en apprécier la pertinence et la transparence.

Rôle de coordination de la Région

Le CESER invite la Région à exercer pleinement son rôle de coordination, devenu indispensable dans le contexte de décisions budgétaires conduisant à la réduction de certaines subventions octroyées aux acteurs des territoires. Cette coordination, notamment dans le cadre de la relance de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), permettrait d'assurer une gestion cohérente et concertée des cofinancements à l'échelle du territoire ligérien.

Articulation avec le Rapport de développement durable

Dans son avis sur le Rapport de développement durable, le CESER constate que le rapport ne présente pas d'éléments de suivi et d'évaluation des actions engagées. En cela, il ne permet pas de démontrer l'impact des choix politiques qui sont faits en matière de développement durable, ni d'éclairer les débats budgétaires pour d'éventuels ajustements ou réorientations de ces politiques. Enfin, le rapport valorise des actions « structurantes » dont les financements et soutiens régionaux sont remis en cause dans le projet de BP 2026.

Désintermédiation : le risque d'une efficacité amoindrie

La Région s'est historiquement construite sur la coopération et la complémentarité d'acteurs multiples, dont la diversité des points de vue et des modalités d'actions ont toujours constitué une force.

Elle a engagé en 2025 des réductions significatives de subventions, amplifiées en 2026, dans une logique de désintermédiation. Ces décisions ont été mises en œuvre sans réelle concertation ni négociation, entamant la confiance des acteurs. Elles s'accompagnent d'une

⁷ Au titre des missions qui lui sont reconnues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER a pour vocation d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales

rupture du dialogue avec des structures pourtant historiquement associées à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le CESER alerte sur les risques de cette désintermédiation. En réduisant le rôle d'acteurs intermédiaires historiquement ancrés dans les territoires, la Région se prive d'un maillage essentiel pour relayer, déployer et adapter ses politiques publiques. Ces partenaires constituent en effet des relais opérationnels disposant d'une connaissance fine des spécificités territoriales et des besoins des publics concernés ; leur action repose sur une expertise de proximité que l'institution régionale ne peut pas entièrement internaliser.

En outre, l'appui sur ces réseaux d'acteurs génère un effet levier significatif, en mobilisant des compétences, des coopérations et des capacités d'ingénierie qui renforcent l'impact des interventions régionales. En renonçant à cette articulation avec un écosystème éprouvé, la Région prend le risque d'affaiblir l'efficacité de ses politiques, en particulier dans les territoires et auprès des publics les plus fragiles.

3. Synthèse des agrégats budgétaires 2026

L'équilibre budgétaire du BP 2026 de la Région, dont le montant s'élève à **1 945,2 M€**, est le suivant :



3.1. La section de fonctionnement

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **1 466,2 M€** (vs. **1 465,4 M€** pour le « total voté 2025 »)⁸, soit une faible hausse de **0,9 M€ (+ 0,1 %)**.

Recettes de fonctionnement (en M€)	BP 2025	Total voté 2025	BP 2026	Évolution BP 2026 / Total voté 2025 (en M€)	Évolution BP 2026 / Total voté 2025 (en %)
Fiscalité	1 237,4	1 279,1	1 031,8	-247,3	-19,3%
Concours financiers de l'État	40,1	41,6	278,5	236,9	569,3%
Fonds européens	32,0	32,0	30,7	-1,3	-4,1%
Autres recettes	109,9	112,5	125,1	12,6	11,2%
TOTAL	1 419,5	1 465,4	1 466,2	0,9	0,1%

⁸ Total voté 2025 = BP 2025 + BS 2025 + DM d'octobre 2025. Base de comparaison sélectionnée pour tenir compte notamment de l'intégration des impacts définitifs de la loi de finances 2025 à l'issue du vote du BP.

Comme indiqué précédemment, la fraction de TVA dite « ex DGF » redevient une dotation, ce qui implique un transfert de la rubrique « fiscalité » vers les « concours financiers de l’État ». **À périmètre constant, les recettes fiscales et les concours financiers diminuent respectivement de 13,1 M€ et de 2,2 M€.** Cette baisse est compensée par la hausse des recettes de politiques publiques (autres recettes) à hauteur de 12,6 M€, liée principalement au Plan d’Investissement dans les Compétences, et par le versement de 5 M€ dans le cadre du DILICO 2025. Les recettes provenant des fonds européens sont en retrait de 1,3 M€.

Recettes fiscales

Recettes fiscales (en M€)	BP 2025	Total voté 2025	BP 2026	Évolution BP 2026 / Total voté 2025 (en M€)	Évolution BP 2026 / Total voté 2025 (en %)
Fractions TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	798,2	805,4	562,9	-242,6	-30,1%
TICPE - Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	217,4	250,1	237,3	-12,8	-5,1%
Taxe sur les certificats d'immatriculation	139,0	142,5	145,0	2,6	1,8%
Reversement DILICO - Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales			5,0	5,0	
Ressources FPA - Formation Professionnelle Apprentissage	43,5	43,5	43,5	0,0	0,0%
IFER - Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	39,4	37,6	38,1	0,5	1,4%
TOTAL	1 237,4	1 279,1	1 031,8	-247,3	-19,3%

Après retraitements, les recettes fiscales sont en diminution de 13,1 M€ à périmètre constant, principalement sous l’effet de la suppression de la TICPE Ségur (- 12,3 M€).

Les recettes provenant de la TICPE sont en diminution de 12,8 M€ par rapport au total voté 2025 mais supérieures de près de 20 M€ au montant du BP 2025.

S’agissant de la taxe sur les certificats d’immatriculation, une hausse de 2,6 M€ est attendue en raison notamment de la fin de l’exonération (en année pleine) des véhicules électriques.

Pour information, le gain potentiel d’un relèvement du tarif du cheval fiscal de la taxe sur les certificats d’immatriculation pourrait rapporter 2,7 M€ par euro supplémentaire par puissance administrative à la Région soit un montant maximal de 24,5 M€.⁹

Disposition fiscale introduite par la loi de finances 2025, la Région a décidé de ne pas actionner le Versement Mobilité Régional (VMR) qui pourrait générer jusqu’à 60 M€ de recettes par an¹⁰.

Bien que les organisations du CESER soient partagées sur l’instauration d’une fiscalité additionnelle¹¹ à la charge des entreprises (de plus de 10 salariés), le CESER considère que les Régions, cheffes de file de la mobilité, doivent avoir les moyens d’exercer pleinement leurs compétences en matière de transports et de transition écologique. À ce titre, il appelle à une réflexion nationale sur les ressources financières des Régions pour garantir un financement pérenne des politiques de mobilité et permettre un véritable maillage territorial.

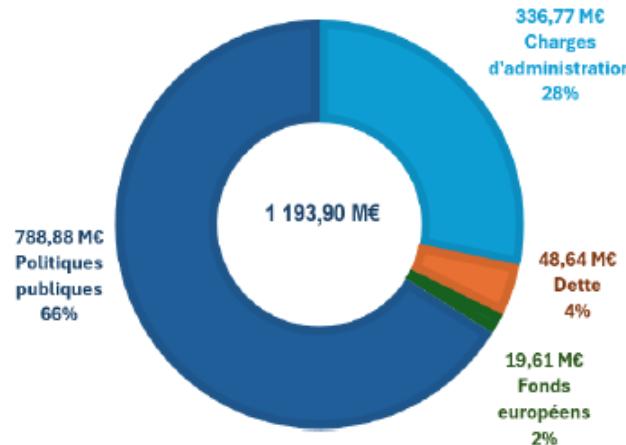
⁹ Montant adopté par la Région : 51 € par cheval fiscal lors de l’immatriculation. Montant révisable dans la limite de 60 €.

¹⁰ Montant communiqué lors de l’audition plénière de Laurent DEJOIE le 10 juin 2025

¹¹ À la main de la Région

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 193,9 M€ (vs. 1 195,7 M€ au BP 2025), soit une légère diminution de 1,8 M€ (- 0,2 %).



Document Région Pays de la Loire

Les dépenses de politiques publiques sont en diminution (- 15,6 M€), de même que les dépenses de personnel (- 1,9 M€) et les charges de fonctionnement (- 1,2 M€). Les autres charges générales sont en hausse (+ 10,6 M€), principalement par l'augmentation des provisions qui passent de 1 à 10 M€. Les frais financiers atteignent 48,4 M€ (+ 1,6 M€).

Par commission sectorielle

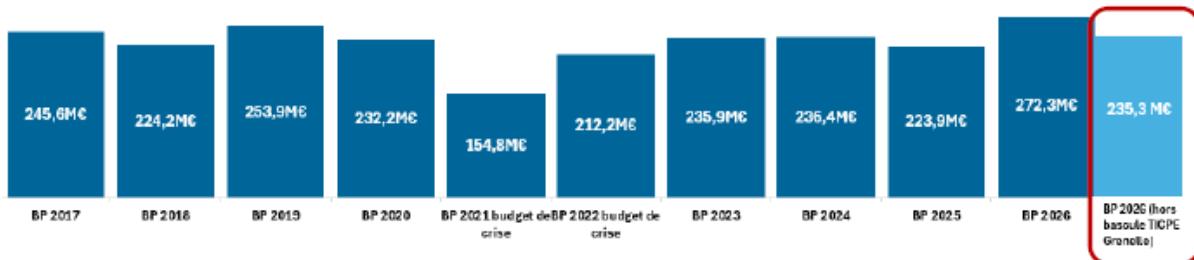
Les dépenses de fonctionnement par commission sectorielle au titre de l'exercice 2026 sont les suivantes :

Autorisations d'engagement (en M€)	<u>Fonctionnement</u>			Évolution BP 2026/2025 (en M€)	Évolution BP 2026/2025 (en %)
	BP 2025	Total voté 2025	BP 2026		
CS1 - Transports, territoires, environnement, énergie	466,1	469,9	481,3	15,2	3,3%
CS2 - Lycée, formation initiale, orientation, jeunesse, culture, sport, patrimoine	201,2	201,2	197,9	-3,3	-1,6%
CS3 - Économie, agriculture, industries agroalimentaires, pêche, emploi, formation continue, enseignement supérieur et recherche, international, numérique	165,7	165,7	144,9	-20,8	-12,6%
CS4 - Finances, ressources humaines, fonds européens, commande publique	2,8	5,0	3,8	1,0	35,9%
TOTAL	835,8	841,8	827,9	-7,8	-0,9%

Crédits de paiement (en M€)	<u>Fonctionnement</u>			Évolution BP 2026/2025 (en M€)	Évolution BP 2026/2025 (en %)
	BP 2025	Total voté 2025	BP 2026		
CS1 - Transports, territoires, environnement, énergie	456,6	459,5	454,1	-2,5	-0,5%
CS2 - Lycée, formation initiale, orientation, jeunesse, culture, sport, patrimoine	207,8	209,2	195,9	-11,9	-5,7%
CS3 - Économie, agriculture, industries agroalimentaires, pêche, emploi, formation continue, enseignement supérieur et recherche, international, numérique	139,6	145,6	138,8	-0,8	-0,6%
CS4 - Finances, ressources humaines, fonds européens, commande publique	391,7	381,6	405,1	13,4	3,4%
TOTAL	1 195,7	1 195,9	1 193,9	-1,8	-0,1%

Ces variations font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 4 de cet avis.

3.2. L'épargne brute



Document Région Pays de la Loire

L'épargne brute s'élève à 272,3 M€, en augmentation de 48,4 M€ par rapport au BP 2025 (223,9 M€). Cette hausse s'explique principalement du fait du basculement de la recette de TICPE Grenelle de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. **À périmètre constant, l'épargne brute s'élèverait à 235,3 M€ (+ 11,4 M€ vs. BP 2025).**

Pour information, un point de taux de non-réalisation sur les dépenses de fonctionnement aura « mathématiquement » pour effet d'augmenter de 12 M€ l'épargne brute.

3.3. La section d'investissement

Recettes

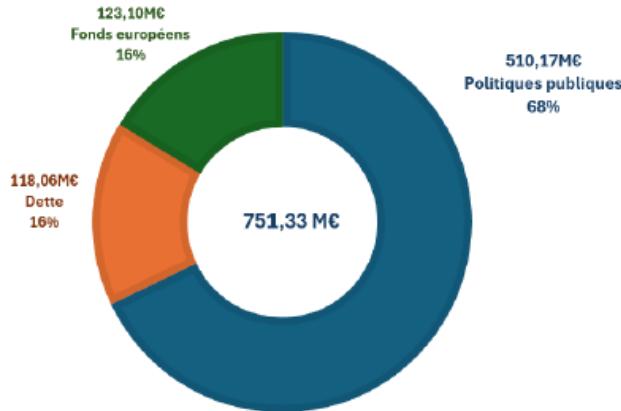
Les recettes d'investissement s'établissent à 200,5 M€ (vs. 258,4 M€ pour le « total voté 2025 »), soit une forte diminution de 57,9 M€ (- 22,4 %).

Recettes d'investissement (en M€)	BP 2025	Total voté 2025	BP 2026	Évolution BP 2026 / Total voté 2025 (en M€)	Évolution BP 2026 / Total voté 2025 (en %)
Fiscalité	37,4	0,0	0,0	0,0	0,0%
Concours financiers de l'État	64,3	65,7	66,2	0,5	0,8%
Fonds européens	147,2	147,2	105,9	-41,3	-28,0%
Autres recettes	33,7	45,5	28,4	-17,1	-37,7%
TOTAL	282,6	258,4	200,5	-57,9	-22,4%

Cet écart s'explique principalement par la baisse enregistrée sur les fonds européens (- 41,3 M€). Les autres recettes, portant sur les politiques publiques, sont en retrait de 17,1 M€ par rapport au total voté 2025 mais de 5,3 M€ par rapport au BP 2025.

Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 751,3 M€ (vs. 793,6 M€ au BP 2025), soit une diminution de 42,2 M€ (- 5,3 %).



Document Région Pays de la Loire

Cet écart s'explique principalement par la baisse enregistrée sur les fonds européens (- 32,5 M€). Les dépenses de politiques publiques sont en retrait de 6,9 M€ et le remboursement du capital de la dette diminue de 2,8 M€.

Par commission sectorielle

Les dépenses d'investissement par commission sectorielle au titre de l'exercice 2026 sont les suivantes :

Autorisations de programme (en M€)	Investissement			Évolution BP 2026/2025 (en M€)	Évolution BP 2026/2025 (en %)
	BP 2025	Total voté 2025	BP 2026		
CS1 - Transports, territoires, environnement, énergie	386,9	387,9	101,6	-285,2	-73,7%
CS2 - Lycée, formation initiale, orientation, jeunesse, culture, sport, patrimoine	322,2	322,2	295,7	-26,5	-8,2%
CS3 - Économie, agriculture, industries agroalimentaires, pêche, emploi, formation continue, enseignement supérieur et recherche, international, numérique	91,4	91,4	278,8	187,4	205,0%
CS4 - Finances, ressources humaines, fonds européens, commande publique	10,0	10,0	16,3	6,3	63,4%
TOTAL	810,5	811,5	692,4	-118,0	-14,6%

Crédits de paiement (en M€)	Investissement			Évolution BP 2026/2025 (en M€)	Évolution BP 2026/2025 (en %)
	BP 2025	Total voté 2025	BP 2026		
CS1 - Transports, territoires, environnement, énergie	164,2	164,2	173,2	8,9	5,4%
CS2 - Lycée, formation initiale, orientation, jeunesse, culture, sport, patrimoine	238,5	239,4	230,4	-8,0	-3,4%
CS3 - Économie, agriculture, industries agroalimentaires, pêche, emploi, formation continue, enseignement supérieur et recherche, international, numérique	102,2	102,2	95,9	-6,3	-6,1%
CS4 - Finances, ressources humaines, fonds européens, commande publique	288,6	288,6	251,8	-36,9	-12,8%
TOTAL	793,6	794,5	751,3	-42,2	-5,3%

Ces variations font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 4 de cet avis.

3.4. La gestion de la dette

Emprunt d'équilibre et capacité de désendettement

Au 31 décembre (en M€)	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025*	BP 2026
Stock de la dette (A)	2 073	2 192	2 358	2 282	2 442
Remboursement du capital de la dette	118,1	121,0	120,9	120,3	118,1
Intérêts de la dette	36,5	45,9	47,0	45,2	48,6
Emprunt annuel d'équilibre	110	240	287	210	279
Épargne brute (B)	281,2	251,6	223,9	286,9	272,3
Capacité de désendettement (A/B)	7,4 ans	8,7 ans	10,5 ans	8,0 ans	9,0 ans

* prévisions du CFU 2025 présentées dans le ROB

L'emprunt d'équilibre est en diminution de 8 M€ par rapport au BP 2025 (279 M€ vs. 287 M€). **La capacité de désendettement passe de 10,5 à 9 années** sous l'effet de la bascule de la TICPE Grenelle en recettes de fonctionnement. **À périmètre constant** (épargne brute de 235,3 M€), **la capacité de désendettement serait stable à 10,4 années**.

La Région précise que sa trajectoire de capacité de désendettement projetée à fin 2026 est comprise entre 9,4 et 9,7 années en fonction des mesures du PLF 2026 et qu'elle aurait été de 12,8 années sans son plan d'économies.

Restes à payer (RàP) et ratio de couverture

Les restes à payer (RàP) représentent le cumul des autorisations de programme (investissement) ouvertes au cours de l'exercice et des exercices antérieurs pour lesquels aucun crédit de paiement n'a été réservé au 31 décembre de cet exercice :

Restes à payer (RàP) en investissement (en M€)	RAP au 30/11/2025	AP 2026	TOTAL (A)	CPI 2026 (B)	RàP	%	Ratio (A/B)
CS1 - Transports, territoires, environnement, énergie	774,5	101,6	876,2	173,2	703,0	32%	5,1 ans
CS2 - Lycée, formation initiale, orientation, jeunesse, culture, sport, patrimoine	647,1	295,7	942,8	230,4	712,4	32%	4,1 ans
CS3 - Économie, agriculture, industries agroalimentaires, pêche, emploi, formation continue, enseignement supérieur et recherche, international, numérique	294,7	278,8	573,5	95,9	477,6	21%	6,0 ans
CS4 - Finances, ressources humaines, fonds européens, commande publique	388,4	6,3	394,7	61,7	333,0	15%	6,4 ans
TOTAL	2 104,8	682,4	2 787,2	561,3	2 226,0	100%	5,0 ans

Les RàP s'élèvent à 2 226 M€ à fin 2026 avec un ratio de couverture moyen de 5 années.

Pour rappel, le ratio de couverture représente le nombre d'années nécessaires pour solder les restes à payer sur la base d'un montant annuel de crédits de paiement d'investissement similaire à celui budgété pour 2026.

Par ailleurs, les montants qui seront réellement payés au titre de ces restes à payer seront très probablement d'un montant inférieur, compte tenu du fait que les autorisations votées ne sont jamais affectées en totalité et que les crédits de paiement ne sont également pas mandatés à 100 %.

3.5. Les fonds européens

Les recettes liées aux fonds européens sont à mettre en regard des dépenses qu'ils financent :

Crédits de paiement (en M€)	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		<u>SOLDE</u>		Évolution BP 2026 / 2025 (en M€)
	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026	BP 2025	BP 2026	
Fonds européens - Fonctionnement	15,3	19,6	32,0	30,7	16,7	11,1	-5,6
Fonds européens - Investissement	155,6	123,1	147,2	105,9	-8,4	-17,2	-8,8
TOTAL	170,9	142,7	179,3	136,7	8,4	-6,1	-14,4

Si les dépenses et les recettes s'équilibrent sur l'ensemble d'une programmation, **le solde 2026 est positif de 11,1 M€ en fonctionnement mais négatif de 17,2 M€ en investissement**. Toutes sections confondues, **l'écart est défavorable à hauteur de 6,1 M€ (- 14,4 M€ vs. BP 2025)**.

3.6. Le budget vert

Lors du BP 2025, la Région avait présenté pour la deuxième fois un rapport évaluant l'impact environnemental des dépenses budgétaires de la Région dit « Budget vert ».

Elle avait ainsi anticipé une évolution législative qui prévoit la production d'une annexe obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants intitulée « impacts du budget pour la transition écologique » à l'occasion du Compte Financier Unique (CFU).

À compter de l'exercice 2025, l'analyse porte sur l'axe n°1 « Atténuation du changement climatique » et ajoute l'axe n°6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». Quatre axes supplémentaires seront à analyser à partir de l'exercice 2027.

4. Observations des commissions thématiques du CESER

Le CESER a apprécié les échanges avec les vice-présidents et conseillers délégués du Conseil régional en commissions le 8 décembre dernier. Ces temps de dialogue ont permis de recueillir des informations indispensables pour la bonne compréhension des documents budgétaires et de contextualiser davantage les observations thématiques.

Par ailleurs, il s'agit du premier budget primitif depuis le passage de 7 à 4 commissions sectorielles régionales. De ce fait, le CESER constate que plusieurs programmes budgétaires sont modifiés, fusionnés ou supprimés. Cela rend plus complexe la lisibilité et le suivi des politiques régionales et tend à masquer les évolutions des lignes en question.

4.1. Santé – Social (C1)

Formalisme

Le CESER constate que plusieurs lignes budgétaires sont modifiées, ce qui rend plus complexe la continuité de lecture et de suivi de la politique régionale et tend à masquer les évolutions des lignes en question.

- Rapport supprimé mais ligne budgétaire maintenue et action inscrite dans un autre rapport. Exemple : la ligne budgétaire S201 « Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires » concernant la mise en œuvre du Plan « Ma Région agit pour ma santé dans mon territoire » (en réduction de 57,7%) est incluse dans le rapport S 200 « Agir en faveur de la santé dans et avec les acteurs des territoires ».
- Rapport et ligne supprimés mais action maintenue et fusionnée dans un autre rapport. Exemple : la ligne J500 « Accompagner la jeunesse » disparaît et la Promotion, seule action restante de ce rapport, bascule dans le rapport J 203 "accompagner les élèves dans la réussite de leurs parcours scolaires"
- D'autres lignes sont présentées à 0 – en autorisations de programmes et en autorisations d'engagements – car le rapport est supprimé et aucune action nouvelle n'est engagée. Exemple : S105 « Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement » intégrée dans le programme S100 « Favoriser l'accès et le développement à la culture ».

Quid des moyens pour l'Engagement Handicap ?

La lecture des documents ne permet pas au CESER d'apprécier les montants destinés à la réalisation de l'Engagement Handicap porté par la Région.

Rapport E502 « Formations Sanitaires et sociales »

➤ Formations sanitaires et sociales :

En fonctionnement => **AE : 60 184 200 € (+0.3%)** **CPF : 60 196 693 € (+5.6%)**

En investissement => **AP : 1 081 344 € (0€ en 2025)** **CPI : 14 901 269 € (-28.9%)**

Les mesures liées au Ségur de la santé ont permis aux Régions d'accélérer le déploiement des formations sanitaires et sociales.

L'arrêt anticipé du versement de la TICPE Sécur par l'Etat a été évalué par la Région à -100 places en social (AES)¹² et -380 en formation infirmier¹³. Et pourtant, la Région dit valoriser « ***l'ouverture des places dans les formations sanitaires et sociales (plus de 9 500 places)*** » en reconnaissant que « *les métiers du sanitaire et social font partie des premiers métiers en tension en Pays de la Loire.* »

Au regard des besoins et de l'évolution démographique de la population, le CESER rappelle l'invitation faite à la Région pour peser de tout son poids politique au sein de Régions de France pour mobiliser les moyens nécessaires à la continuité de ce dispositif de soutien de l'Etat.

Il rappelle que 12 000 emplois en Pays de la Loire sur ces secteurs d'activité sont vacants sur la plateforme gouvernementale Prendre soin (chiffres 2024) et qu'il y a urgence à former des professionnels compétents pour les occuper.

Or, le taux d'abandon reste élevé dans les IFSI. Le financement d'un dispositif complémentaire lors de la sélection des étudiants, puis d'accompagnement ne serait-il pas nécessaire ?

➤ **Formations PREPA Sanitaires et sociales :**

Le CESER regrette la diminution de 21 à 14 de ces formations dont l'efficacité a été démontrée depuis plusieurs années en termes d'accès, de maintien dans la formation et de diplôme obtenus.

L'affectation au BP 2025 était de 1 000 000 €. Au BP 2026, elle est de **560 000 € (AE)** pour financer les instituts retenus (soit 40 000 €/formation retenue).

Rapport S201 « Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires » inscrit dans le rapport S200 « Accompagner les territoires »

En fonctionnement => AE : **0 €** (-100 %) CPF : **450 500 €** (-65.3%)

En investissement : => AP : **0 €** (-100%) CPI : **1 100 000 €** (-57.7%)

« *Dans le cadre de sa nouvelle feuille de route stratégique, la Région se positionne désormais sur le champ de la santé comme vectrice d'innovation dans les territoires. Véritable levier d'attractivité économique et de dynamisme territorial, l'offre de soins contribue à renforcer l'attractivité des territoires ; si l'État, via l'ARS, porte la compétence en matière de santé, les collectivités locales ont toute leur place pour accompagner, innover et soutenir des projets au plus près des besoins des habitants. C'est cela que la Région entend ici impulser.* »

La Région repère deux facteurs d'innovation qu'elle entend soutenir en s'appuyant sur la compétence de l'ORS : « Territoires universitaire en santé » (TUS) et « La Région A vos soins », et qui pourrait « favoriser l'installation de jeunes médecins dans les territoires sous-dotés, en lien avec les universités ».

- Concernant le projet « Ma Région à vos soins » : il s'agit d'une aide à l'amorçage d'un centre de santé mobile pour les zones en déficit de soin, sous forme de subvention alignée sur l'aide régionale à l'immobilier en santé et dont l'usage sera maintenu pendant 6 ans (844 000€ en fonctionnement).

¹² Cf. annexe 1 du rapport E502

¹³ Cf. annexe 4 du rapport E502

Le CESER réitère sa remarque inscrite dans son avis sur le Rapport Développement Durable : il rappelle que « *l'investissement en santé ne peut être efficace que s'il est ancré dans le temps et l'espace. L'expérimentation du camion « Ma Région à vos soins » sur une communauté de commune s'apparente donc à un cabinet itinérant dont l'efficience devra être évaluée. En parallèle et dans le même esprit, le CESER propose d'appuyer les initiatives des petites communes qui mettent des locaux à disposition de professionnels qui s'y relayent dans le cadre MSP multisites. Il pourrait être intéressant de conjuguer ces maisons avec des tiers lieux existants et déjà identifiés.* »

- Concernant les Territoires Universitaires de Santé :

Le CESER prend note de la « **Poursuite de la collaboration étroite avec les facultés d'Angers et Nantes** pour inciter au rapprochement des internes en médecine générale vers les territoires les plus vulnérables en termes d'accès aux services de santé et décentraliser la formation des jeunes médecins (stages, projets de recherche) en dehors des murs des CHU et des grandes métropoles (Projet « territoires universitaires en santé » - TUS) ».

Le CESER comprend que cette initiative est à destination des internes en médecine générale. Cela s'inscrit en lien avec la démarche de l'ARS avec l'universitarisation de la 1^{ère} année de médecine dans les territoires (Cholet, la Roche sur Yon...).

Le CESER soutient cette démarche. D'ailleurs, lors de son colloque « Pour une réponse sanitaire et sociale : de l'urgence à l'anticipation » en février 2023, il avait accueilli et valorisé l'action de la ville de Saumur qui a développé un centre municipal de santé avec des médecins retraités tuteurs pour accueillir de jeunes internes.

Par ailleurs, le CESER salue l'appui sur les antennes régionales (Maisons de la Région), en termes d'ingénierie, pour contribuer à l'émergence de projets locaux favorisant l'accès à la santé pour les habitants, en lien avec les acteurs territoriaux. En revanche, il regrette que la Région ait abandonné son soutien au développement des projets de santé des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles dans les territoires sous-dotés.

Rapport E503 « Financer des apprenants engagés vers l'emploi »

En fonctionnement => AE : **43 417 000 €** (-5.9%) CPF : **42 208 010 €** (-1.2%)

Pas d'investissement sur cette ligne.

Pour rappel, ce rapport inclut :

1. Rémunération publique de stage et protection sociale des stagiaires
2. Les bourses régionales pour les étudiants et élèves en formations sanitaires et sociales
3. Le Fonds social d'urgence

Le CESER note une diminution de 5.9% en AE. Il s'interroge sur l'effet de cette baisse sur les conditions de vie et de réussite des apprenants.

Le CESER prend note de la délégation du versement des bourses pour les formations sanitaires et sociales au CROUS pour un montant de 6.8 M€. Pour rappel, l'affectation était de 7 000 000 € pour l'année scolaire 2025/2026. Le CESER craint que la réduction du nombre de formations et n'entraîne probablement celle du nombre de boursiers.

Rapport S105 « Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement » détail inscrit dans le rapport S100 « Favoriser le développement et l'accès à la culture »

En fonctionnement => AE : **0 €** (-100%) CPF : **10 000 €** (-98.5%)

En investissement => AP : **0 €** (iso à 2025) CPI : **192 500 €** (-35.8%)

Le CESER se questionne sur la nature et le détail des crédits CPI et CPF. Les AE et AP sont présentées à 0. Le CESER acte avec regret la fin des actions portées dans le cadre de ce programme portant sur l'égalité femmes-hommes, l'innovation sociale (dont les actions de lutte contre la précarité) et la vie associative.

4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

Contexte régional

Ce BP 2026 intervient dans un contexte économique qui s'est dégradé tout au long de l'année 2025 et touchant de nombreux secteurs. Les défaillances d'entreprise ont considérablement augmenté en Pays de la Loire. Au troisième trimestre 2025, ce sont en effet 682 défaillances qui ont été enregistrées, soit une hausse de 21% en un an, et qui touche presque tous les départements et tous les secteurs d'activité¹⁴. De plus, 400 entreprises sont actuellement à la recherche de repreneurs en Pays de la Loire¹⁵.

Le taux de chômage régional a quant à lui aussi augmenté de 0,3% en un an¹⁶, passant ainsi à 6,1%. Il reste néanmoins nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 7,3%. De fortes disparités subsistent entre les territoires. La Vendée et la Mayenne affichent par exemple un taux de 5,5% au 2nd trimestre 2025, alors qu'il est de 7,3% en Sarthe. Les départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire affichent quant à eux des taux respectivement de 5,9% et 6,6% sur la même période.

Un budget qui donne la priorité à l'industrie

Le CESER note positivement le fait que la Région maintienne globalement ses budgets en faveur du développement économique. Elle met notamment l'accent sur 3 leviers : l'industrie, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Le CESER relève donc que le conseil régional réaffirme sa volonté d'accompagnement du tissu industriel face aux mutations en cours et à venir. Cela fait écho à l'acte II du rapport Industrie d'Avenir voté à la session du mois d'octobre où la Région souhaitait lancer une nouvelle impulsion en accompagnant sa stratégie d'une évolution de son approche des entreprises, non plus en étant simplement un financeur, mais aussi en facilitant l'accès aux ressources clés pour les entreprises. La Région argumentait alors cette idée en indiquant que la solution ne résidait pas uniquement dans la mise en place de nouvelles aides financières, mais plutôt dans la

¹⁴ <https://www.informateurjudiciaire.fr/actualites/les-defaillances-dentreprises-progressent-de-21-en-pays-de-la-loire/#:~:text=de%20la%20Loire-%20d%20entreprises%20progressent%20de%202021.en%20Pays%20de%20la%20Loire&text=Dans%20la%20r%C3%A9gion%2C%20682%20d%20faillances,d%C3%A9partements%20et%20secteurs%20d'activit%C3%A9>

¹⁵ <https://www.lejournaldesentreprises.com/article/400-entreprises-sont-la-recherche-de-repreneurs-dans-les-pays-de-la-loire-2122756#:~:text=La%20transmission%20est%20un%20enjeu,aux%20services%20%C3%A0%20la%20personne.>

¹⁶ <https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/rubrique/le-taux-de-chomage>

compréhension éclairée pour le chef d'entreprise des ressources disponibles en fonction de ses besoins.

Le CESER salue cette volonté régionale en faveur de l'industrie à un moment où celle-ci subit des difficultés. Il s'interroge néanmoins sur son efficacité en l'absence de stratégie industrielle européenne ambitieuse. En effet, selon une note de conjoncture de l'INSEE de septembre 2025, l'emploi industriel en Pays de la Loire a reculé sur les deux derniers trimestres (- 0,3%, soit - 910 emplois). Il s'agit d'une situation inédite depuis le 3^{ème} trimestre 2015 (hors 2020). Sur un an, l'emploi industriel s'est replié de 0,4%, soit 1 080 emplois, une baisse plus marquée qu'au niveau national¹⁷.

Le CESER sera donc attentif aux résultats des différentes mesures déclinées dans les rapports et dans la stratégie « Industrie d'Avenir » sur lesquelles il s'est déjà exprimé, en particulier sur l'accélérateur foncier, sur l'accompagnement à l'innovation ou encore sur l'accélérateur IA¹⁸.

Par ailleurs, concernant les aides à l'entreprenariat, le CESER invite l'exécutif régional à sensibiliser les créateurs sur la pérennité financière de leur projet, dans un contexte économique dégradé.

Enfin, concernant plus particulièrement les dispositifs d'accompagnement à l'entreprenariat étudiant, le CESER salue le partenariat avec PEPITE mais invite également le conseil régional à soutenir et valoriser l'ensemble des acteurs engagés dans ces accompagnements.

Des efforts à poursuivre sur l'Enseignement Supérieur, la recherche et l'innovation

Le CESER rappelle que la recherche a pour objectif d'augmenter les connaissances et les savoirs pour accompagner les organisations humaines dans un monde de plus en plus complexe. Il invite ainsi la Région à ne pas oublier la recherche dans les Sciences Humaines. Comme il l'a notamment expliqué dans son rapport intitulé « L'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire¹⁹ », il considère en effet que l'humain doit être au cœur des évolutions technologiques afin notamment de favoriser la cohésion sociétale et le dialogue social.

Selon le CESER, l'ensemble des outils habituels de la Région sont bien présents et plusieurs orientations sont positives pour 2026 (Allocations doctorales, Etoiles montantes, Pulsar, Connect Talents...). Toutefois, deux limites apparaissent assez clairement pour l'enseignement supérieur et la recherche.

D'abord, sur les campus et les infrastructures, les financements prévus restent très concentrés sur les opérations du CPER déjà engagées. Cela est cohérent, mais laisse peu de marges pour répondre à de nouveaux besoins qui émergent rapidement, notamment en matière de rénovation énergétique, d'infrastructures technologiques ou de capacité d'accueil supplémentaire dans certains établissements.

Sur la recherche et l'innovation, les dispositifs soutenus par la Région demeurent pertinents, mais les moyens restent limités par rapport aux ambitions affichées. Les attentes des entreprises et des laboratoires sur les technologies de rupture, le ressourcement scientifique ou les plateformes de recherche sont fortes, et les enveloppes actuelles permettront seulement

¹⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8639736>

¹⁸ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2025_10_14_avis_rapport_industries_avenir_Acte_II.pdf

¹⁹ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/rapport_contribution_IA_complet_web.pdf

de poursuivre l'existant plutôt que d'accélérer réellement, ce que préconise pourtant le rapport Draghi notamment. Sur ce point, le conseil régional a évoqué la possibilité de mobiliser de nouveaux moyens en fonction des besoins.

En définitive, les moyens annoncés paraissent insuffisants au regard du contexte où les établissements doivent faire face simultanément aux transitions écologique et numérique, à la compétition mondiale, à la pression immobilière et à l'évolution des effectifs.

En outre, et concernant plus particulièrement le rapport E 400 « Accompagner les talents et les ambitions collectives », le CESER regrette que la question de l'insertion des docteurs ne soit pas davantage traitée dans la mesure 12 de la stratégie ESRI 2021 – 2027 intitulée « du doctorant au chercheur de renommé mondial ». Cela semblerait pertinent d'élaborer de nouvelles actions favorisant l'attractivité du diplôme de docteur et l'insertion dans la vie professionnelle de leur titulaire, d'autant plus dans un contexte où beaucoup d'entre eux vont partir à la retraite dans les années à venir.

De plus, concernant la mobilité étudiante à l'international, le CESER s'interroge sur les orientations prises pour le ciblage géographique des bourses Envoléo sur des pays situés hors de l'Union Européenne. Le CESER considère que ces décisions risquent de réduire le nombre de bénéficiaires, en particulier ceux qui en auraient le plus besoin.

Enfin, concernant les campus connectés A2PAS, le CESER souhaiterait qu'une évaluation du dispositif puisse être menée afin de vérifier l'efficience de toutes ces structures sur le territoire.

La situation de Solutions&Co interroge

Lors de ce BP 2026, 9 667 200 € sont inscrits en AE sur la ligne E 103 correspondant à l'agence économique Solutions&Co. Par ailleurs, dans le rapport P 4 « Des ressources sobres pour une action régionale efficace », le conseil régional explique qu'il envisage de « mettre fin au contrat de prestations avec la Société publique régionale de l'agence Solutions&co et de reprendre en régie une partie des activités qui impliquerait la création de 58 postes au sein de l'administration régionale ».

Le CESER a également eu connaissance de la volonté de l'exécutif régional de dissoudre la Société Publique Régionale Pays de la Loire et le Groupement d'Intérêt Economique.

Le CESER souhaiterait avoir connaissance des conclusions du rapport d'audit, de l'analyse et de la vision stratégique de l'exécutif régional qui ont amené à ces décisions.

Le CESER sensibilise le conseil régional sur les impacts de cette décision, notamment sur l'image, auprès des acteurs locaux et des entreprises. En outre, dans un contexte de compétition territoriale, les autres régions peuvent en faire un argument pour attirer de nouvelles entreprises sur leur territoire au détriment des Pays de la Loire.

Le conseil régional indique que l'ensemble des missions économiques portées par Solutions&Co vont se poursuivre sous une forme différente avec les services de la direction économique du Conseil Régional.

Le CESER sera attentif à la manière dont les missions de l'agence économique seront pilotées par la Région à l'avenir et à la souplesse d'exécution. Il suivra avec attention le rôle de la Région dans l'accompagnement des salariés et leur reclassement. Enfin, le CESER rappelle l'importance de la place des développeurs économiques dans les territoires.

4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

Remarque générale : Une diminution forte des autorisations de programme

Les autorisations de paiement diminuent de 74 % entre les BP 2025 et 2026, passant de 342 à 88 M€. Elles se chiffraient à 331 M€ en 2024. Cette diminution touche notamment la ligne T300 (structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée), avec une baisse du montant des AP de 90 %.

La Région explique cette forte baisse par la volonté de diminuer les restes à payer²⁰. De fait, ils évoluent sur le périmètre de la commission 3 du CESER. Ils étaient estimés au 01/01/2025 à 798 M€. Ils devraient se monter le 01/01/2026 à 561 M€. Cela pourra selon elle nécessiter l'adoption d'AP supplémentaires en cours d'année selon la maturité des projets et le cas échéant, selon la capacité de cofinancement des partenaires. Les crédits de paiement ne sont en 2026 pas concernés par cette baisse, les CPI augmentent de 10 % entre 2025 et 2026.

Le CESER salue la volonté d'éviter l'accumulation d'autorisations de programme et d'engagement qui ne donneront pas toutes lieu à des réalisations de projets.

Il comprend que la Région souhaite être prudente dans l'attente de l'adoption de la loi de Finances pour 2026.

Cependant, il rappelle que les investissements dans les transports se programment sur le temps long. Aussi il restera vigilant aux effets à moyen terme de la diminution des AP, et sur le volontarisme de la Région pour continuer à œuvrer pour une mobilité durable et pour la transition énergétique.

Le CESER ne s'exprime pas sur l'ensemble des projets évoqués dans le BP mais centre ses commentaires sur quelques aspects qui lui semblent les plus significatifs.

T200 - Ports et transports maritimes

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025
AP	26 807 000 €	13 450 000 €	- 49,3 %
CPI	2 851 425 €	5 369 000 €	88,29 %
AE	27 500 €	26 284 200 €	95 479 %
CPF	27 500 €	4 658 500 €	16 840 %

Les variations importantes en fonctionnement s'expliquent par l'intégration dans cette ligne du fonctionnement des liaisons maritimes vers l'Île d'Yeu.

Cela conduit à ce que les investissements relatifs à cette liaison soient retracés dans la ligne T301 et le fonctionnement dans la ligne T200.

²⁰ AP et AE votées n'ayant pas donné lieu à crédits de paiement

Concernant le GPM, le CESER salue la mise en œuvre des opérations inscrites au CPER. Il proposera au cours de l'année 2026 une contribution au projet stratégique 2027 2032.

T300 – Structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025
AP	247 912 572 €	25 026 662 €	- 89,91 %
CPI	65 694 889 €	65 037 222 €	- 1 %
AE	155 556 000 €	164 684 200 €	5,87 %
CPF	156 521 600 €	160 289 165 €	2,41 %

Cette ligne retrace le montant versé à SNCF Voyageurs, et dorénavant aussi à SVLO (SNCF Voyageurs Loire Océan) pour l'exploitation des différentes lignes de TER. Dans l'attente d'un accord avec SNCF Voyageurs, la Région verse à cette société une subvention provisoire de 126 M€.

Une AE de 27 M€ est votée pour la prestation de SVLO, qui concerne pour 2026 les deux lignes de tram train (Nantes-Clisson et Nantes-Châteaubriant) et qui intégrera à compter du service annuel 2027 le lot Sud-Loire.

Concernant les autres lignes TER gérées par les Pays de la Loire, la Région a décidé de regrouper les lots initialement prévus en deux nouveaux lots : étoile mancelle et les autres lignes. L'ouverture à la concurrence de ces deux lots est prévue pour 2031 - 2032. Pour rappel, la Région attend de cette ouverture à la concurrence la possibilité d'augmenter l'offre pour atteindre les objectifs de la stratégie régionale des mobilités, tout en restant dans des niveaux de dépenses qu'elle juge raisonnables.

Comme il l'a indiqué dans son avis sur le rapport « développement durable », le CESER suivra avec attention sa mise en œuvre.

T301 - Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025
AP	64 637 309 €	47 123 162 €	- 27,10 %
CPI	26 591 832 €	29 730 778 €	11,80 %
AE	8 618 000 €	820 000 €	- 90,49 %
CPF	7 735 812 €	404 000 €	- 94,78 %

Le rapport présente l'avancée de plusieurs opérations menées sur le temps long.

C'est le cas de plusieurs mesures annoncées suite à l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes :

- Ainsi, la mise en place de clôtures pour limiter les heurts d'animaux (qui outre les impacts sur la faune génèrent des retards pouvant dépasser une heure) a été annoncée

lors de la signature du contrat d'avenir en 2019²¹. Cependant, les procédures réglementaires nationales et européennes conduisent à des délais importants avant la réalisation de cette opération.

La réalisation de ces protections est attendue des voyageurs. Le CESER rappelle donc la nécessité de prendre en compte les enjeux de protection et de la biodiversité dès le début des études liées aux projets d'infrastructures, afin d'éviter les recours et de perdre in fine du temps dans la réalisation. Il souligne l'intérêt de l'information de la population, sur les raisons de délais de mise en œuvre des mesures annoncées dans le contrat d'avenir.

- De même, les études pour la desserte de Nantes Atlantique en bus à haut niveau de service et en TER se poursuivent.

Le CESER s'est exprimé en mai 2025²² sur ce projet. Il rappelle que la desserte actuelle de l'aéroport de Nantes Atlantique n'est pas satisfaisante. Il se réjouit donc de la perspective de création de la halte qui desservira l'aéroport, mais également l'ensemble du quartier aéroportuaire. Les projets doivent se faire dans le respect de la démarche ERC (Eviter réduire compenser). Le CESER rappelle également la nécessité d'adapter et de moderniser l'infrastructure de l'aéroport. La désignation du concessionnaire (prévue d'ici à 2026), maintes fois repoussée, est donc urgente.

- Enfin, le CESER se réjouit de la perspective de l'ouverture de la section ouest de Massy-Valenton pour 2028. Par ailleurs, il soutient la création de la gare d'Orly Pont de Rungis, contribuant à faciliter l'accès à l'aéroport francilien depuis les Pays de la Loire ainsi qu'à désaturer la gare de Paris Montparnasse.

Le CESER salue également la perspective de la rénovation des lignes ferroviaires Nantes-Pornic-Saint-Gilles-Croix-de-Vie, qui souffrent d'un déficit de fiabilité du fait de la voie unique et de la présence de nombreux passages à niveau.

Il soutient la réalisation de travaux de sauvegarde à court terme de la ligne La Roche sur Yon – Thouars, résultat d'une action concertée des Pays de la Loire, de la Nouvelle Aquitaine, et de SNCF Réseau. Il rappelle son souhait du maintien de la ligne au-delà de 2030 et propose que l'État intervienne en cas de besoin en soutien aux deux Régions concernées. En effet, cette ligne contribue au désenclavement des territoires traversés et dispose d'un potentiel pour le trafic fret (présence de carrières).

De manière générale, les opérations d'infrastructures ferroviaires sont très coûteuses et certains peuvent s'interroger sur leur opportunité. Le CESER souligne qu'elles contribuent à faciliter le transfert modal et la décarbonation des mobilités. Elles sont également des sources d'économies en matière d'infrastructures routières et contribuent à répondre aux besoins des entreprises du territoire et des populations. Ainsi, le CESER souligne la nécessité d'objectiver le coût des opérations au regard de leur bénéfice économique social et environnemental attendu.

²¹ https://www.info.gouv.fr/upload/media/default/0001/01/2019_02_dossier_de_presse_-_signature_du_contrat_davenir_pour_les_pays_de_la_loire - 8.02.2019.pdf

²² <https://ceser.paysdeloire.fr/lancement-dune-concertation-prealable-a-la-creation-dune-halte-ferroviaire-a-proximite-de-nantes-atlantique-la-contribution-du-ceser/>

En matière d'accessibilité, comme indiqué dans son avis sur le rapport développement durable présenté à cette session, le CESER salue le soutien de la Région à la mise en accessibilité des gares et points d'arrêts ferroviaires et routiers. Une réelle accessibilité universelle passe par un accès total au réseau qui doit bien être l'objectif des pouvoirs publics.

Pour le CESER, il convient de prévoir ces infrastructures (réglementées) dès leur construction, en favorisant les rampes qui, à l'inverse des ascenseurs, ne tombent jamais en panne.

Le CESER salue le déploiement des parkings vélos sécurisés dans les gares, et appuie la volonté de la Région de mieux faire connaître l'offre existante. Alors que la réservation obligatoire pour les abonnés peut susciter des interrogations d'usagers cyclistes, les parkings en gare peuvent contribuer à limiter le trafic vélo dans les trains. Le CESER souligne que la priorité doit en effet être donnée au trafic voyageurs et souligne les problèmes de sécurité que peut poser une surfréquentation des vélos et trottinettes non pliés dans les trains. Le civisme et l'attention aux autres voyageurs contribuent à cette sécurité.

T302 – Améliorer l'expérience usagers pour encourager les mobilités durables

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025
AP	500 000 €	0 €	- 100 %
CPI	6 750 000 €	14 110 000 €	109,04 %
AE	27 411 020 €	13 171 020 €	- 51,95 %
CPF	14 286 020 €	10 201 020 €	- 28,59 %

La Région met en œuvre une billettique régionale dont elle aura la maîtrise et qui permettra de vendre les titres régionaux routiers puis ferroviaires, ainsi que progressivement les offres des régions voisines et du TGV. Cet outil, disponible notamment via une application smartphone dédiée, a vocation à remplacer Destinéo.

Le CESER comprend la volonté de la Région de maîtriser ses données, et de faciliter l'achat des titres et la consultation des offres par les usagers. Il regrette cependant que chaque Région soit amenée à développer son propre système de distribution, entraînant des coûts supplémentaires et nuisant à la facilité d'utilisation pour les usagers voyageant dans d'autres régions.

Il attire l'attention sur la nécessité de coordonner les enlèvements des bornes existantes et l'installation des nouvelles pour ne pas laisser sans solution les voyageurs n'ayant pas de smartphone, étant en situation d'illectronisme, d'illettrisme, ou d'obsolescence logicielle, ou ne disposant pas de carte bancaire. De plus, même avec les bornes, des usagers sont sans solutions et peuvent avoir besoin d'un guichet pour acheter leur titre. Le CESER a dans son étude sur l'illectronisme²³, relevé que quelque 17 % de la population souffre d'illectronisme. Le CESER préconise le respect des engagements de la convention TER 2021-2032 prévoyant le

²³ <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/agir-contre-lillectronisme-en-pays-de-la-loire/>

maintien des volumes d'ouvertures de guichets. Il souhaite une présence humaine dans les gares du premier au dernier train.

Alors que la Région confirme son partenariat avec Nantes Métropole pour l'intégration tarifaire TER, le CESER salue cette démarche qui existe aussi au Mans, à Saint-Nazaire et à Cap Atlantique. Il souhaite qu'elle soit aussi négociée avec Angers Loire Métropole.

Le CESER note que les tarifs des TER seront revalorisés en juillet 2026, du niveau de l'inflation. Pour rappel, en juillet 2025, ils avaient augmenté de 10 %. Le CESER note la hausse du taux de couverture par les usagers, qui se monte désormais à 38 %.

T303 – Transports de proximité

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025
AP	999 506 €	963 300 €	- 3,62 %
CPI	1 000 000 €	1 260 408 €	26,04 %
AE	267 881 039 €	270 300 000 €	0,90 %
CPF	266 779 068 €	270 000 000 €	1,21 %

La Région adoptera pour le transport routier interurbain une nouvelle tarification zonale. Celle-ci uniformisera la tarification régionale, actuellement régie par les systèmes adoptés en leur temps par les départements (tarification selon la distance en Maine et Loire et Vendée, tarification plate²⁴ en Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe).

Le CESER appuie le choix de la tarification zonale, qu'il avait préconisée dans son étude de 2023²⁵. Pour autant, les tarifs ne sont pas connus précisément à date, aussi il attire l'attention sur les effets d'une hausse trop forte des tarifs pour certaines liaisons, certains trajets pouvant être facturés 7,10 € quand le titre de transport coûte 2,40 € en Mayenne. L'adoption en Loire-Atlantique d'une tarification plate avait contribué au doublement de la fréquentation. Le CESER salue donc les nombreuses offres (notamment le forfait « car multi ») mises en place et la volonté de développer l'intégration tarifaire avec les principales agglomérations, comme cela se fait déjà à Nantes.

La Région prévoit 172 M€ de dépenses pour le transport scolaire, permettant un taux de couverture de 15 %, du fait des augmentations de tarifs précédemment décidées.

En matière de lignes régulières, le coût pour la Région se monte à 95 M€. Enfin, le TAD est financé à hauteur de 3 M€.

Le CESER comprend que les taux de couverture par les usagers ne peuvent pas être les mêmes pour les offres ferroviaires, routières interurbaines et scolaires. Il souhaiterait cependant que la Région définisse pour chacun des réseaux un taux de couverture cible

²⁴ Tarification plate = tarification unique

²⁵ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/etude_mobilites_CESER_web.pdf

socialement acceptable, tout en préservant ses capacités à financer une offre globale répondant aux attentes des Ligériens.

Le CESER regrette le gel du déploiement du TAD en 2025. Il suivra avec attention les modalités de mise en œuvre de ce service et son évolution dans les territoires. Le développement des lignes express sans alternative ne doit pas conduire à isoler certains territoires.

S'il comprend que les réalités peuvent différer d'un territoire à l'autre, il appelle à l'équité entre eux, et souligne la nécessité de prendre en compte les usages différents du TAD, qui concernent aussi bien des usagers devant se rendre à leur travail, que des personnes isolées et/ou à mobilité réduite.

T101 – Améliorer la performance environnementale du territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie circulaire

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025
AP	600 000 €	0 €	- 100 %
CPI	6 000 000 €	4 100 000 €	- 31,67%
AE	451 000 €	511 000 €	13,30 %
CPF	310 000 €	300 000 €	- 3,23 %

Le CESER salue le soutien renouvelé au GIEC Pays de la Loire, à TÉO, et à la CERC. Ces acteurs jouent, comme d'autres, un rôle essentiel pour le développement durable du territoire.

Il rappelle ainsi le rôle joué par Novabuild dans la transition énergétique du bâtiment, contribuant au dynamisme des entreprises du secteur, et regrette le retrait de la Région dans son soutien à cette association.

Le CESER rappelle que TEO s'appuie sur des données issues d'acteurs du territoire, qui doivent également avoir les moyens de fonctionner.

Il soutient également l'intérêt de la Région pour le développement des puits de carbone. Les puits naturels sont la première source de captage du carbone. Cependant, des émissions restent inéluctables, aussi le CESER salue l'engagement de la Région pour le développement des projets de Loire Estuaire décarbonation. Dans sa contribution adoptée en octobre 2025, il a apporté son soutien au projet GOCO2 prévoyant le transport par pipeline du CO2 émis sur les territoires. C'est le mode de transport du gaz le moins impactant. Le CESER mettait dans le même temps en avant plusieurs points de vigilance, afin de contribuer au caractère vertueux du projet en matière environnementale et à son acceptabilité.

En décembre 2024, il avait de même soutenu avec des points de vigilance le projet Take Kair²⁶ de production de e-kerosène à partir de CO2 biogénique.

²⁶ <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/projet-take-kair/>

S801 - Favoriser l'accès au numérique sur le territoire

	BP 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025
AP	1 000 000 €	1 000 000 €	0 %
CPI	7 027 733 €	8 642 985 €	22,98 %
AE	310 000 €	300 000 €	- 3,23 %
CPF	3 234 319 €	814 026 €	- 74,83 %

Le CESER apprécie la mise en œuvre de l'outil Géopal²⁷ qui permet l'accès public à de nombreuses données, contribuant à l'appropriation des enjeux par les citoyens comme par les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Certains outils (cartes...) recoupent les enjeux de TEO. Une réflexion sur une mise en cohérence des outils pourrait être menée.

Le CESER salue le fait que les Pays de la Loire soient la deuxième région de France en matière de couverture en fibre optique. Les départements ont achevé leurs travaux de déploiement, il revient aux opérateurs privés d'en assurer la totalité dans les zones AMII²⁸. Le CESER restera attentif à la qualité du réseau, les réseaux aériens, souvent privilégiés pour des raisons de coût, étant plus soumis aux aléas, notamment aux événements météorologiques qui se multiplient du fait du changement climatique.

4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Programme budgétaire T100 : Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral

L'engagement de la Région pour la protection des espaces naturels remarquables ou réservoirs de biodiversité est réaffirmé dans le cadre de ce Budget Primitif à travers le soutien statutaire et aux plans d'actions des Parcs Naturels Régionaux (PNR), la gestion des sites Natura 2000 ou le soutien aux Réserves Naturelles Régionales (RNR).

Cet engagement répond à des obligations réglementaires et contractuelles mais il ne couvre qu'une partie des thèmes structurant de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** (SRB 2024 – 2030), avec en corollaire une diminution du nombre d'acteurs partenaires de la mise en œuvre de la SRB soutenus par la Région, qui passent de 11 à 4.

Ainsi, les milieux dits « ordinaires » (petites zones humides, forêts, etc.) et les espaces agricoles, qui sont l'essentiel du quotidien des Ligériens, n'apparaissent pas dans le projet de budget alors que la biodiversité « ordinaire » est indispensable au fonctionnement global des milieux et aux déplacements des espèces.

²⁷ <https://www.geopal.org/accueil>

²⁸ L'abréviation AMII signifie *Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement*. Les zones AMII sont les zones les plus denses où la couverture est de la responsabilité des opérateurs

Le CESER regrette que les volets acquisition des connaissances et sensibilisation des publics semblent écartés des priorités régionales et que la Région, en limitant son partenariat à 4 acteurs de la biodiversité, ait décidé de se priver d'une part importante de l'expertise et de la connaissance de terrain.

Le CESER souhaiterait savoir quels moyens la Région entend se donner, au vu de ses choix budgétaires, pour que les objectifs de la SRB soient atteints. Il souhaiterait à ce titre disposer d'informations plus précises sur la ventilation des crédits, en AP et en AE, à l'intérieur de la ligne T100.

Pour le CESER, les projets doivent être appréhendés dans leur totalité, les investissements n'ayant du sens que s'ils sont associés à un « accompagnement à faire ».

Si la diminution des moyens se confirme, il conviendra nécessairement d'assumer une diminution des ambitions de la SRB, en réengageant un dialogue conséquent au sein du Comité régional pour la Biodiversité.

Par ailleurs, la Région souhaite se saisir des opportunités offertes par le dispositif national innovant des « Sites Naturels de compensation, de restauration et de renaturation » (SNCRR). Le CESER rappelle ici la nécessaire priorité à accorder à la séquence ÉVITER, voire RÉDUIRE avant même d'envisager la compensation.

Alors que la SRB a été construite avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité, le dialogue avec ces mêmes acteurs est aujourd'hui fragilisé. Il est prévu que le comité des financeurs se réunisse pour améliorer la coordination des différents soutiens institutionnels. Le CESER appelle à ce que ce cadre de dialogue soit effectif, efficient et pérenne, afin d'optimiser les financements existants.

Le recours à des financements alternatifs est encouragé par la Région : mécénat, fonds européens, etc.

Ces solutions sont déjà mises en œuvre au niveau des acteurs de l'environnement. Elles ont néanmoins leurs limites (concurrence entre acteurs pour le mécénat, complexité administrative et de trésorerie pour les fonds européens) et ne peuvent constituer une solution pérenne de substitution des aides publiques nationales ou locales.

Concernant le **Plan régional en faveur de la Haie**, l'engagement de la Région se poursuit avec la mobilisation des fonds européens.

Le CESER souhaiterait que les objectifs annuels de plantation (500 km) et de gestion durable des haies soient mis en perspective avec des objectifs de plus long terme, afin de pouvoir mieux en évaluer les avancées et les impacts.

Le développement de l'outil d'observation Geo PDL permettra d'observer et de suivre de façon plus précise le solde entre plantations et arrachages, et donc de caractériser les éléments d'objectifs et de résultats du Plan régional en faveur de la haie.

Il n'est pas fait mention du **littoral** dans le rapport alors que les enjeux sont extrêmement forts en Pays de la Loire avec deux départements côtiers, un recul du trait de côte visible, un risque de submersion des zones basses ou encore la remontée du front salé dans l'estuaire de la Loire.

Si la gestion du littoral est d'abord une responsabilité de l'État, la Région intervenait jusqu'à présent dans le cadre de sa politique de gestion du trait de côte. Il a été décidé en décembre 2024 de ne pas renouveler la convention de gestion du littoral qui définissait notamment les

modalités de financement régional pour les actions des EPCI relatives aux PAPI. Cet arrêt a été compensé par un renforcement des fonds européens.

Pour le CESER, la Région, à travers sa compétence Aménagement, doit poursuivre son engagement en faveur de la gestion durable du littoral et continuer, comme il est rappelé dans le rapport sur le BP 2026, à « assurer un rôle d'équité des territoires en matière d'aménagement et d'urbanisme, à travers son action dans la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en tant que personne publique associée permettant ainsi de guider et fédérer les acteurs du territoire ». Cet engagement de la Région s'inscrit en cohérence avec les documents stratégiques de façade.

Ainsi, la Région devrait veiller à ce que les actions et les leviers financiers orientés vers la gestion durable du littoral soient à la hauteur des enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociaux. Pour le CESER, l'ambition régionale dans ce domaine, si elle mérite d'être révisée dans ses objectifs et modalités, doit être réaffirmée.

Programme budgétaire T102 : Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire

En 2025, les travaux sur la Loire au niveau du seuil de Bellevue ont pu avancer à un bon rythme, après une année 2024 plus compliquée. L'engagement de la Région a été important. Ces travaux arrivant à leur terme, cela explique en partie la diminution des autorisations de programme dans le BP 2026. Une enveloppe complémentaire de 700 k€ est toutefois proposée pour le Contrat Loire et ses annexes.

Le CESER note avec satisfaction qu'un suivi scientifique de l'effet des travaux sur la Loire va être engagé.

En 2023, la Région a pris l'initiative d'une animation régionale sur la question de l'eau avec l'élaboration de 2 plans d'action sur les volets quantité et qualité. Elle a accompagné dans ce cadre les territoires, en particulier pour des travaux visant à faire évoluer la morphologie des cours d'eau.

Cet engagement régional est confirmé avec la poursuite des actions de restauration des cours d'eau et la couverture du territoire régional par des programmes d'actions territorialisés.

Ainsi, le budget du T102 est principalement constitué de l'enveloppe (10,4 M€) permettant le déploiement et la mise en œuvre des Accords de Territoire Eau (AT Eau).

Le CESER souhaiterait que l'objectif de 150 km de cours d'eau restaurés en 2026 soit mis en perspective avec l'enjeu d'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Pour mémoire, seulement 11% des cours d'eau en Pays de la Loire sont actuellement en bon état écologique.

Le CESER note le souhait de la Région de redéfinir ses modalités d'intervention définies dans le règlement Eau avec un bilan en cours de réalisation. Il suivra avec attention les évolutions qui seront décidées, notamment l'évolution des priorités d'intervention (pourcentage de financement et actions éligibles). A ce stade, cette démarche n'est pas corrélée avec une évolution du budget associé.

Dans le cadre du projet Revers'eau, plusieurs actions ont été accompagnées et sont valorisées dans le rapport : accompagnement des actions de sensibilisation des lycéens, journée de l'eau pour les élus, etc. Le CESER regrette que ces actions aient pris fin et qu'un suivi ne soit pas

réalisé pour favoriser leur pérennité et leur déploiement, alors que ces projets ont montré leur utilité.

La Région, dans le cadre de son rôle d'animation eau, doit assumer pleinement la communication, la coordination et la valorisation de l'intégralité des actions mises en œuvre localement afin de favoriser le cas échéant leur reproduction.

Programme budgétaire T101 : Améliorer la performance environnementale du territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie circulaire

Pour la 2^{ème} année consécutive, aucune autorisation de programme (AP) n'est inscrite dans le BP pour le volet déchets et économie circulaire.

511 000 € d'AE sont inscrites sur ce programme budgétaire, sans que le CESER soit en mesure d'identifier la part dédiée à la valorisation des déchets et à l'économie circulaire.

La Région, cheffe de file dans le domaine de la prévention, de la gestion et de la valorisation des déchets, prévoit de commencer l'évaluation du PRPGD et du Plan Economie circulaire en 2026. Ainsi, deux années blanches se seront écoulées avant une possible redéfinition des orientations régionales et de nouveaux dispositifs d'accompagnement, attendus par les EPCI et les acteurs économiques.

Malgré les perspectives ouvertes par la nouvelle loi européenne visant à créer une forte demande de matières secondaires et à établir un marché unique des déchets, ces marchés de valorisation de matières secondaires font face aujourd'hui à un contexte compliqué avec un coût des matières premières qui reste avantageux. Ce déséquilibre ne peut pas favoriser l'utilisation et l'essor des produits circulaires. L'accompagnement par la Région des innovations sur la production de nouvelles matières secondaires ne pourra donner ses pleins résultats que si, au préalable, on travaille sur des débouchés réels. Il convient dès lors d'identifier les potentielles entreprises et collectivités qui pourraient y trouver un avantage. La Région pourrait accompagner ces entités pour assurer un déploiement durable de leurs initiatives. Elle pourrait également s'investir davantage dans la sensibilisation des citoyens en matière de consommation responsable.

Plus largement sur la question de la valorisation des déchets et du développement de l'économie circulaire, le CESER regrette la présence de freins à la massification des actions reproductibles. Le CESER s'interroge sur le fait que la plupart des actions réussies ne soient pas d'ores et déjà reconduites et étendues sur l'ensemble des territoires concernés (Cf. son avis rendu en octobre 2025 sur le bilan intermédiaire du CPER). Des données et bilans existent pourtant, pour partie consolidés par l'Observatoire TEO et fournis par des associations et structures qui ne seront plus soutenues demain. L'absence d'engagements sur deux années consécutives va contribuer à renforcer cette absence de dynamique. Les séquences de travail et les retours d'expériences mentionnés dans le rapport constituent une réponse trop faible pour le CESER face à une dynamique qui a déjà commencé à s'essouffler.

Conclusion sur le Défi Écologie et Mobilités :

Face aux enjeux pesant sur les territoires et les Ligériens, le CESER appelle la Région à assumer concrètement son rôle de chef de file en coordonnant les actions et politiques régionales liées aux thématiques environnementales.

Sur le modèle du Fonds de résilience mis en place à l'occasion de la crise Covid19 et dans le contexte actuel d'optimisation voire de réduction des financements alloués, la Région doit

accompagner la recherche de nouveaux modèles et de solutions mutualisées pour financer les politiques publiques. Elle s'y était d'ailleurs engagée lors du vote de l'amendement sur le BP2025 : « Cette évaluation se penchera par exemple sur les conséquences en termes d'emploi et de structuration des filières, sur l'activité des structures, la situation des modèles économiques **ou encore sur les opportunités de subventions complémentaires publiques et privées disponibles.** »

Cette démarche de coordination de l'ensemble des acteurs autour de la recherche de nouveaux modèles de financement, permettrait aussi de restaurer une confiance aujourd'hui largement entamée entre l'institution régionale et de nombreux acteurs des territoires, afin de maintenir et de développer les actions en faveur de l'environnement au bénéfice de l'ensemble des Ligériens.

Programme budgétaire S200 : Accompagner les territoires

2026 constitue une année d'exécution budgétaire de la politique contractuelle mise en place en 2023. La grande majorité des crédits nécessaires à la mise en œuvre des Contrats Pays de la Loire 2026 ont déjà été engagés, ce qui explique le faible montant d'AP (180 000 €) dans le projet de budget 2026.

A l'approche des prochaines élections municipales et alors que les Contrats Pays de la Loire 2026 sont désormais établis avec l'ensemble des EPCI, le CESER souhaiterait savoir comment la Région envisage les prochaines étapes de sa politique de contractualisation.

Le CESER note avec intérêt la volonté de la Région de mettre en place une démarche d'intelligence territoriale dans le sens où elle aidera à mieux cibler ses politiques publiques. Le CESER souhaiterait disposer d'informations plus précises sur les objectifs, les outils et les moyens envisagés pour cette démarche, au-delà de la première étape de géolocalisation des aides régionales. Il considère cette perspective comme essentielle pour aider à mieux territorialiser les politiques publiques régionales et être au plus près des besoins des habitants.

En lien avec cette notion d'intelligence territoriale, les Maisons de la Région constituent des outils à même de faciliter la connaissance des territoires et de développer l'offre de proximité. Le CESER souhaiterait disposer d'informations plus précises sur la mise en place effective de ces structures et de leurs missions très diverses, ainsi que les moyens qui leur sont dédiés. Il espère que ces lieux pourront favoriser les espaces de dialogue impliquant, au-delà des partenaires institutionnels, les acteurs issus de la société civile possédant une connaissance des territoires et une expertise sur lesquelles s'appuyer.

4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)

Formation professionnelle

Concernant la formation professionnelle, ce BP prend en compte la **baisse, prévue au projet de loi de finances initial 2026, des financements de l'État via le Plan d'investissement dans les compétences.** L'ampleur de cette baisse n'étant pas connue à ce jour, un ajustement du budget et du nombre de places de formations est prévu en mars 2026.

E500 - Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants

Ce programme voit ses autorisations d'engagement en légère diminution par rapport au BP 2025 (de 2,2M€ à 2,15M€) et une forte augmentation des crédits de paiement en fonctionnement (de 309 000€ à 2,15M€), qui s'explique par des actions arrivant à terme et provoquant des pics de paiement.

Le soutien au GIP Carif-Oref est en légère baisse, moins importante que prévu, des ajustements ayant été opérés dès 2025 et permettant une évolution à la baisse plus légère en 2026. **Le CESER souligne la qualité du travail fourni par le Carif-Oref et l'importance des données publiées**, tant pour les travaux du CESER que pour une vision régionale étayée.

En 2026, il sera proposé de signer trois nouveaux contrats d'objectifs sectoriels emploi-formation-orientation, avec les secteurs « Cohésion sociale », « Interindustrie », et « Entreprises de proximité ».

E501 - Former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi

Ce rapport enregistre une **forte baisse des autorisations d'engagement** par rapport au budget primitif 2025 (de 73,7M€ à 63,9M€), due à la renégociation du Pacte d'investissement dans les compétences.

Le CESER s'inquiète tout particulièrement de l'impact de cette baisse sur les publics les plus éloignés de l'emploi. Il souligne cependant la préoccupation de la Région de prendre en compte la situation socio-économique des apprenants, en encourageant à des formations plus courtes permettant de basculer rapidement vers des dispositifs où la formation se poursuit sous une forme rémunérée (contrats d'alternance). **Le CESER réaffirme l'importance de sécuriser matériellement les parcours des publics les plus éloignés de l'emploi, en veillant cependant à ce que les formations suivies soient qualifiantes.**

En 2026, 5000 places de formation seront ouvertes dans le cadre du **dispositif 1 emploi = 1 formation. 25% de l'offre de formation sera commandée sur la base des besoins récurrents et connus, sans intention d'embauche formalisée**. Pour rappel, cette proportion de places de formations sans intention d'embauche, qui était de 20% au lancement du dispositif, avait ensuite été assouplie à 40% en 2025. Le CESER constate qu'elle revient quasiment à son niveau initial. **Il craint que les publics les plus éloignés de l'emploi aient moins accès aux formations PREPA** (sans intention d'embauche formalisée).

Plusieurs secteurs d'activité sont exclus du dispositif 1 emploi = 1 formation. Il s'agit des métiers de l'animation et du sport, de l'habitat social, du numérique, des télécommunications, du commerce et des métiers supports à l'entreprise. La Région a procédé ainsi pour 32 lots sur 92 suite au constat que d'autres solutions que la formation professionnelle étaient davantage utilisées pour recruter dans ces secteurs : apprentissage et compte personnel de formation (CPF). La priorité pour l'abondement de CPF en 2026 sera ainsi mise sur les formations aux métiers du numérique et aux diplômes supérieurs au bac préparant aux métiers du sport et de l'animation. **Le CESER regrette toutefois que cette décision d'exclure ces secteurs du dispositif ait été prise sans consulter au préalable les branches concernées. Il s'inquiète de l'impact de cette décision sur ces secteurs alors même que des réductions de fonds sur l'apprentissage et sur le CPF sont annoncées.** L'inquiétude est d'autant plus forte que certains organismes de formation prévoient des réductions d'effectifs salariés dans leur budget prévisionnel et certains niveaux de diplômes pourraient ne pas ouvrir en 2026, en raison aussi de la baisse de financements nationaux.

Dans le cas des **jeunes sans qualification** (décrocheurs scolaires dès 16 ans), le dispositif 1 emploi = 1 formation renforcera en 2026 les formations mixtes (compétences clés et 1^{er} niveau de qualification) pour former aux métiers en tension en proximité. Toutefois, cela ne peut pas répondre aux besoins de tous les jeunes, et la réduction du financement des Missions locales de la part de la Région et de l'État diminue l'action en direction de certains jeunes ayant besoin d'un accompagnement spécifique. **Le CESER demande à la Région d'aider les Missions locales. Cette aide pourrait prendre la forme notamment d'une aide à l'ingénierie et d'une avance de trésorerie pour solliciter des fonds européens FSE et ainsi renforcer leur action.**

E503 - Financer des apprenants engagés vers l'emploi

Ce rapport concerne la rémunération des stagiaires, les bourses régionales pour les étudiants en formations sanitaires et sociales et le fonds social régional d'urgence de la formation professionnelle continue.

Les autorisations d'engagement sont en baisse par rapport au BP 2025 (de 46 à 43M€), en raison de la diminution du nombre de places de formation liées au Pacte régional d'investissement dans les compétences et de la fin du Ségur pour les formations sanitaires et sociales.

Apprentissage

Cette politique sera fortement perturbée en 2026 par la baisse des fonds de France Compétences, dont la réduction de 50% de la dotation aux Régions pour l'apprentissage. Cependant, l'annonce de l'État est intervenue trop tardivement pour pouvoir l'intégrer au projet de budget régional. Celui-ci sera réajusté en mars 2026, une fois les enveloppes confirmées.

J100 - Soutenir l'apprentissage

En termes de fonctionnement, la Région indique pour 2026 qu'elle « priorisera ses interventions vers les formations qui offrent de véritables débouchés et constituent des voies alternatives complémentaires de celles ouvertes au titre d'1 emploi = 1 formation ou des formations sanitaires et sociales. » Il s'agit de soutenir²⁹ en priorité les secteurs du sport et de l'animation et du sanitaire et social, ainsi que les formations mixant PRÉPA Clés Avenir ou les modules passerelles d'1 emploi = 1 formation avec un contrat d'apprentissage.

En termes d'investissement, ce programme n'enregistre pas d'autorisations de programme car les investissements dans les CFA seront désormais présentés au sein du nouveau rapport E504 « Soutenir l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage ». Les crédits de paiement inscrits (13M€) correspondent aux opérations de travaux et d'équipements des CFA adoptées lors des derniers exercices.

Globalement sur l'apprentissage, la Région indique qu'elle ne sera pas en mesure de compenser la baisse des financements de l'État, et ne pourra accompagner que 7000 apprentis en 2026.

²⁹ Via la majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage financés par les OPCO

Le CESER exprime son inquiétude pour la dynamique de l'apprentissage en Pays de la Loire, alors même que c'est un dispositif utilisé en région et répondant aux besoins de recrutement, de formation et de transmission de petites entreprises.

E504 [nouveau programme] – Soutenir l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage

Ce nouveau programme inscrit 17 985 700 € d'autorisations de programme et 3 815 070 € de crédits de paiement en investissement. Ces montants seront destinés à l'investissement en direction des CFA (7M€, auparavant inscrits en J100) et des formations sanitaires et sociales (auparavant inscrits en E502 ; en 2026, 10M€ seront destinés à l'investissement sur les formations sanitaires et sociales).

Ce regroupement de l'investissement des J100 et E502 en E504 permet, selon la Région, une vision consolidée de l'apprentissage et du sanitaire et social, à la fois pour plus de lisibilité et pour être en mesure de faire participer l'enveloppe France Compétences à des projets d'investissement pour les formations sanitaires et sociales.

Lycées et jeunesse

J200 - Garantir un fonctionnement performant des lycées publics

Ce programme concerne la dotation annuelle des crédits de fonctionnements (DACF), les dotations complémentaires pour faire face aux coûts énergétiques, la prise en charge des factures d'abonnement internet et téléphonie Gigalis, les vêtements de travail et équipements de protection individuelle des agents régionaux des lycées, la restauration scolaire (accompagnement, équipements, logiciel de restauration Easilys et interfaçage avec Approlocal), la prise en charge de collecte et traitement des déchets, récupération et traitement des produits toxiques, les études démographiques et capacitaires. Les montants prévus (48M€ en AE et 200 000€ en AP) sont stables par rapport au budget primitif précédent.

La dotation annuelle de crédit de fonctionnement pour les 117 lycées publics se porte en 2026 à 41 M€ inscrits en crédits de paiement. Elle est maintenue en intégrant à la fois une anticipation de la baisse de l'électricité et un lycée supplémentaire (ouverture du nouveau lycée de Saint-Philbert-de-Grand Lieu en septembre 2026). Une enveloppe prudentielle de 1,6 M€ est provisionnée pour d'éventuelles difficultés que pourront rencontrer les lycées.

J201 - Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité

Ce programme concerne les équipements pédagogiques et de fonctionnement / d'entretien des espaces, l'achat de mobilier, les infrastructures informatiques des lycées, l'équipement individuel informatique des lycéens du public « MonOrdiAuLycée », l'espace numérique de travail (nouvel ENT souverain depuis la rentrée 2024).

Les autorisations de programme sont en baisse par rapport à 2025 (de 35,8 à 30,9M€), **en raison de conditions de marché particulièrement avantageuses cette année sur la commande MonOrdiAuLycée, tout en améliorant la puissance des ordinateurs.** Les autorisations d'engagement sont stables avec 4,8M€.

Il est prévu plus précisément :

- 3,6 M€ en fonctionnement pour le stockage des données des lycées, la mise à jour des logiciels indispensables aux pilotages informatiques, la sécurisation des accès de chaque lycée contre les cyberattaques et l'optimisation des services,
- 3,7 M€ d'investissement dans les infrastructures numériques des 117 lycées publics (travaux, téléphonie, wifi, système réseau...),
- 1,7 M€ pour le renouvellement des PC fixes et vidéoprojecteurs,
- 20 M€ pour l'ordinateur individuel portable à chaque lycéen de la région des Pays de la Loire entrant en 2^{nde} (lycées publics et privés) ou en 1^{re} année de CAP (sous statut scolaire) (6^e année consécutive),
- 250 000 € pour la refonte de la plateforme numérique de travail (ENT).

Les **ordinateurs des établissements**, s'ils sont toujours présents dans les classes et dans certaines salles de travail, notamment en raison de logiciels spécifiques ne pouvant pas être installés sur l'équipement individuel (cas du dessin assisté par ordinateur), sont **voués à être progressivement supprimés**. C'est le cas particulièrement des ordinateurs des **CDI**, remplacés progressivement par des « stations d'accueil » sur lesquels les élèves sont invités à connecter leur équipement personnel. Le CESER se fait le relais de l'inquiétude de certains enseignants-documentalistes quant à cette décision, qui risque de mettre en difficulté l'organisation de leurs cours dans le cas où des lycéens n'auraient pas amené leur ordinateur individuel avec eux, soit en raison d'un oubli, soit pour des raisons légitimes de poids du sac ou de risque de casse dans le cadre d'un trajet long impliquant des changements modaux, ou par rapport au risque de vol. **Le CESER rappelle l'importance de maintenir des postes informatiques collectifs dans les établissements, en complémentarité de l'équipement individuel.** Il souligne également que la politique d'équipement numérique des jeunes et des établissements a des répercussions pédagogiques importantes. Elle doit donc faire l'objet d'une concertation approfondie et régulière avec les autorités académiques, les établissements et les représentants des parents d'élèves et des lycéens (via le Conseil académique de la vie lycéenne - CAVL).

J202 - Contribuer à la réussite des élèves des établissements privés

Ce programme concerne la contribution forfaitaire au fonctionnement (forfait d'externat sur la part personnel, forfait d'externat sur la part matériel), les subventions aux têtes de réseau (URADEL, FRMFR, AREPLAE), les dotation d'utilisation des équipements sportifs, le financement de projets immobiliers structurants, d'équipements matériels et numériques des établissements, l'équipement individuel informatique des lycéens du privé « MonOrdiAuLycée », l'équipement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », le fonds annuel d'intervention, les cautions et garanties d'emprunts.

Pour 2026, les autorisations de programme sont en baisse par rapport au BP 2025 (de 29,9M€ à 25,1M€), en raison de la baisse du coût du matériel sur le dispositif MonOrdiAuLycée. La baisse des crédits de paiement d'investissement s'explique par une moindre consommation en 2025 (variation normale d'une année à l'autre en fonction de l'avancée des travaux).

Les autorisations d'engagement restent stables à 42,1M€.

J203 - Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire

Sur ce programme dédié à l'accompagnement social et éducatif, **on avait pu noter sur le budget primitif 2025**, par rapport au budget primitif 2024, **une baisse conséquente des autorisations d'engagement. Ce budget primitif 2026 reste stable** en termes de montants par rapport à 2025. Il prévoit pour 2026 :

- Dispositifs d'aides : fonds social lycéen (800 000 €), précarité menstruelle (250 000 €), dotation de crédit de 1er équipement professionnel (2,8M€) et financement des ressources pédagogiques (650 000 €).
- Actions éducatives (600 000€), crédits éducatifs d'autonomie (1,7 M€, stable par rapport au budget précédent mais en forte baisse par rapport au budget primitif 2024 où le montant était de 3,1M€) et dispositif « La Promotion » (100 000€, auparavant inscrits au programme J500)
- Persévérance scolaire : soutien aux Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et rémunération de 6 assistantes de lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement aux initiatives mises en œuvre par les établissements, soutien aux structures C Possible et GIRPEH, soutien aux écoles de production (2M€).

Le CESER porte une attention particulière aux solutions proposées aux jeunes en décrochage scolaire³⁰. Il souligne positivement le maintien du soutien aux PSAD et des six assistantes de lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que le soutien de l'action de l'Assistance pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE), dont les missions sont coordonnées par l'Association régionale des pupilles de l'enseignement public des Pays de la Loire (ARPEP).

Concernant les appels à projets, la Région propose des séquences pré-construites sur la persévérance scolaire. Cette modalité, si elle allège la constitution de dossier par les établissements, présente aussi une limite, celle du formatage, dans un champ qui demande des solutions sur mesure.

Le CESER remarque toutefois que les solutions au décrochage scolaire se restreignent et se concentrent sur la prévention, au détriment de la remédiation, aussi bien pour ce qui relève de la compétence de l'État (Rectorat, cf la suppression en 2025 des Missions de lutte contre le décrochage scolaire - MLDS) **que de la Région**. Or il a pu constater au fil de ses travaux et des auditions menées que le décrochage effectif du système scolaire était nécessaire dans certaines situations, avant de pouvoir envisager un raccrochage. **Les solutions de remédiation proposées aux jeunes se réduisent désormais aux écoles de production ou au basculement sur la formation professionnelle continue à 16 ans** (formations PREPA). **L'accompagnement par les Missions locales s'est lui aussi restreint à la suite de l'arrêt du soutien régional en décembre 2024. Le CESER souligne l'importance d'ouvrir le champ des possibles avec des réponses variées pour ces jeunes dont les situations et les besoins sont eux-mêmes très divers** (rupture familiale, phobie scolaire, etc.).

³⁰ Etude du CESER « Je ne décroche pas, je me construis ! » (décembre 2023) - <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/je-ne-decroche-pas-je-me-construis-batir-ensemble-les-conditions-de-garantie-des-chances-prevention-intervention-et-remediation-du-decrochage-scolaire-en-pays-de-la-loire/>

J300 - Investir dans les lycées

Ce programme concerne l'investissement dans les lycées (opérations de construction, rénovation et réhabilitation, entretien et maintenance, études). Il prévoit 207,8M€ en autorisations de programme et 4,05M€ en autorisations d'engagement. On note en investissement une baisse des autorisations de programme, qui s'explique par le fait que le BP 2025 inclut l'engagement des marchés d'exploitation maintenance performanciers et services associés (MEMPSA), mais une stabilité des crédits de paiement. En fonctionnement, on observe une nette baisse des autorisations d'engagement, les sommes étant inscrites en fonction du phasage des actions.

La Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) 2025-2030 a été adoptée en juin 2025.

Le plan d'actions 2026 « se construit autour des trois enjeux majeurs de la SIL : la réduction de l'empreinte écologique, des lycées mieux entretenus, plus sûrs et accessibles, la modernisation et l'adaptation aux nouvelles pédagogies et formations professionnelles en concertation avec les acteurs éducatifs du territoire ».

L'année 2026 sera marquée par l'ouverture du nouveau lycée de Saint-Philbert-de-Grand Lieu, comprenant un internat de 80 lits et un amphithéâtre de 150 places et proposant des formations en voies générale et technologique axées sur le numérique, la transition énergétique et les métiers de l'eau, et des formations en voie professionnelle dans les domaines de l'électricité, de la cybersécurité et de l'enseignement supérieur innovant, avec notamment un BTS Métiers de l'eau, unique au sud de la Loire.

L'année 2025 a vu la consolidation de la stratégie de solarisation en toiture ou en ombrière dans les lycées. 15 projets de centrales photovoltaïques et 29 projets d'ombrières photovoltaïques ont été lancés (objectif de 100 000 m² de panneaux ou ombrières photovoltaïques installés en 2030). L'électricité produite est destinée à l'autoconsommation, ainsi qu'à la vente à GRDF-Enedis (en l'absence de possibilité juridique de vendre à une autre entité). Les nouvelles conditions d'achat de l'énergie solaire décidées par l'Etat en 2025 obligent la Région à s'adapter et remettre en cause le modèle imaginé initialement. Il est ainsi envisagé de restreindre à l'autoconsommation l'utilisation de l'énergie solaire produite.

On note enfin une accélération des travaux d'accessibilité des lycées en 2025 (8 M€ de dépenses). Le rapport indique qu'à ce jour « tous les lycées sont accessibles à 70% ».

Le rapport **J500 – Accompagner la jeunesse** disparaît à l'occasion de ce budget. 2025 avait déjà vu l'arrêt du e.pass culture sport, notamment en raison de l'existence des pass sport et culture de l'Etat, dont le champ d'application s'est toutefois, depuis, fortement réduit (disparition de la part collective). Le dispositif job étudiant : prime de 200 €, qui était inscrit au J500, est supprimé dans ce BP. Enfin, le dispositif La Promotion bascule sur le programme J203.

J400 - Faciliter l'emploi dans les territoires grâce à une orientation éclairée

Sur ce programme consacré au service public régional de l'orientation, on notait, lors du budget primitif 2025 une forte baisse des autorisations d'engagement par rapport à 2024, de 10,2 à 3,8M€. Avaient ainsi disparu du budget régional, pour rappel : le soutien au CRIJ, aux Cordées de la réussite, aux Missions locales et à leur association régionale, à l'URAHJ (logement des jeunes), aux plateformes départementales de mobilité solidaire, ainsi que les contributions aux grands salons de l'orientation, aux forums et aux actions territoriales.

Ces décisions budgétaires ont eu pour les jeunes des conséquences négatives qui restent, pour partie, à évaluer. Concernant les Missions locales, leur association régionale a ainsi

constaté la suppression de 60 ETP en 2025, ainsi que des délais d'accès plus longs pour les bénéficiaires, et un accompagnement intensif dégradé.

Sur le BP 2026, les AE sont en forte augmentation, à 8,5M€, ce qui s'explique par le renouvellement du marché des Orientibus, tandis que les crédits de paiement sont en baisse. Sur l'investissement, les autorisations de programme comme les crédits de paiement sont en diminution.

Outre le dispositif des Orientibus, le Big bang de l'emploi est reconduit (ce sera la 4^e édition) et les cinq Référents Orientation (un sur chaque département) sont maintenus, ainsi que le soutien aux Campus des métiers et des qualifications, à la compétition des métiers Worldskills, et la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap.

Le « **Media orientation** », lancé en septembre 2025, poursuit son déploiement. Il s'agit de courtes capsules vidéo de jeunes apprentis ou professionnels parlant de leur métier, diffusées via les réseaux sociaux Tik Tok et Instagram, ainsi que sur le site internet paysdelaloire.fr.

Le CESER, conscient que ce media très récent est encore en construction, exprime toutefois ses doutes quant au contenu déjà disponible, aussi bien en termes de choix de métiers mis en visibilité qu'en termes de manière de les aborder. Par ailleurs, il regrette que ce media, qui s'adresse à des mineurs, n'ait pas fait l'objet avant son lancement d'une consultation des représentants des parents d'élèves et des lycéens.

4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

Préambule

Le CESER souhaite rappeler qu'entre 2024 et 2026, les politiques relevant du périmètre de la commission ont subi une diminution significative de plus de 30 M€ (20.8 M€ en fonctionnement et 9.5 M€ en investissement) soit 54% du budget, conformément aux orientations budgétaires annoncées.

Le budget dédié à la Culture a été particulièrement touché : les crédits de fonctionnement sont passés de 17 M€ en 2023 à 5,2 M€ en 2026. Cette baisse importante affecte directement la mise en œuvre des politiques publiques culturelles à l'échelle régionale et confirme les légitimes inquiétudes chez les acteurs du secteur.

Dans ce contexte, le CESER demeure attentif aux engagements pris par la Région concernant l'évaluation globale de ses retraits et l'analyse précise de leurs impacts sur le tissu associatif dans son ensemble.

Favoriser le développement et l'accès à la culture (S100)

Le budget 2025 avait marqué une rupture nette avec la stratégie culturelle et patrimoniale adoptée en décembre 2022. Le budget primitif (BP)2026 confirme cette trajectoire, avec une baisse en autorisation d'engagement (AE) de 1,3 M€ par rapport au total voté en 2025, soit près de 20 % de réduction en fonctionnement sur la ligne S100.

Ce désengagement se traduit notamment par un retrait du soutien à de nombreuses structures, y compris certaines bénéficiaires de conventionnements pluriannuels (Pont Supérieur, GIP Cafés-cultures, ...).

Le CESER regrette les baisses constatées dans ce budget et restera vigilant sur les décisions modificatives de 2026 et le BP 2027. Il est primordial que cette baisse s'arrête et que le périmètre d'intervention de la Région en matière culturelle ne continue pas de se réduire.

Connaître, préserver et valoriser le patrimoine (S101)

Le BP 2026 enregistre une baisse de 5 % en fonctionnement par rapport au total voté en 2025, tandis que l'investissement demeure stable. Ces choix traduisent la volonté de la Région de préserver l'essentiel de cette politique.

Le CESER souhaite mettre en lumière deux initiatives particulièrement positives :

- « *Un engagement fort en faveur du patrimoine remarquable* »

Cet engagement témoigne d'une volonté affirmée de valoriser l'importance historique, culturelle, touristique et attractive du patrimoine régional. La Région estime par ailleurs qu'1 € investi dans le patrimoine générerait 21 € de retombées économiques sur le territoire.

- « *L'initiative "Valoriser, pour rendre fiers les Ligériens des trésors de leur territoire"* »

Depuis 2023, une dizaine de classes – soit plus de 130 élèves – ont participé au dispositif national du « Plus Grand Musée de France ». La Région Pays de la Loire est la seule en France à y contribuer financièrement (50 000 € en investissement – AP). 75 œuvres ont été étudiées et 20 ont été désignées lauréates par les lycéens, devenus ambassadeurs de leur patrimoine local.

Le CESER salue cette démarche de sensibilisation des jeunes à la culture.

Abbaye Royale de Fontevraud (S102)

La Région maintient son niveau d'investissement et réduit légèrement son budget de fonctionnement (de 4,8 M€ à 4,5 M€). Elle a également finalisé la réflexion engagée en 2024 concernant la gouvernance de Fontevraud.

Le CESER :

- Salue la simplification de la gouvernance, avec le regroupement progressif des activités et des emplois au sein d'une « Super SOPRAF » ;
- Précise que les 300 000 € d'économie réalisés ne résultent pas de cette évolution, mais s'inscrivent dans la trajectoire générale d'économie du Conseil régional ;
- Note avec intérêt le retrait de la Région de la gestion de l'hôtel et du spa (AMI - appel à manifestation d'intérêt - en cours), considérant qu'il ne s'agit pas du « métier » d'une collectivité ;
- Se félicite du maintien d'une tarification attractive, notamment pour les lycées et les familles, tout en constatant que la fréquentation reste insuffisante au regard des ambitions affichées.

Agir pour le développement et le rayonnement du sport (S103)

Le CESER avait souligné dans son précédent avis que le budget 2025 marquait une rupture profonde avec le soutien historiquement apporté au sport régional. Le BP 2026 amorce un

léger rattrapage, avec une hausse en AE de 28 % (soit 550 000 €), pour consolider la subvention au CREPS. Le niveau de 2024 est ainsi rétabli, conformément aux engagements de la Région.

Le CESER constate également une stabilité de l'investissement sur la ligne S103 « Agir pour le rayonnement du sport ».

Cependant, cette progression ponctuelle ne doit pas occulter la tendance de fond : le budget dédié au Sport est passé de 8,3 M€ en fonctionnement en 2024 à 2 M€ en 2025, puis 2,5 M€ en 2026, soit une baisse globale de 76 %.

Tourisme

Le budget consacré au tourisme demeure globalement stable et notamment en matière d'investissement.

Le CESER se félicite de la poursuite des efforts en matière de sécurisation des pistes cyclables particulièrement en site propre avec une enveloppe légèrement renforcée.

Au cours de notre audition, l'exécutif régional estime que la disparition de Solutions&Co « ne remettra pas en cause l'ambition de sa politique touristique et défend l'intérêt d'assurer en direct la gestion de ses initiatives et la maîtrise de ses satellites ».

Le CESER prend acte de cette orientation.

5. Autres rapports transmis au CESER

Plusieurs autres rapports ont été transmis au CESER à l'occasion de cette session de décembre 2025. Le CESER en prend acte et formule les remarques suivantes :

- **Rapport d'activité 2024 :** le CESER suggère à la Région de présenter le rapport d'activité 2025 lors de la session de juin 2026 en parallèle du Compte Financier Unique. Cela permettrait d'illustrer davantage l'exécution des programmes budgétaires avec l'activité des politiques publiques régionales.
- **Opérations comptables de fin d'exercice :** le CESER suivra avec attention l'évolution des admissions en non-valeur (montant global de 1,5 M€ au titre de l'exercice 2025).
- **Schéma d'accessibilité numérique 2026-2028 :** le CESER, via son site internet, s'inscrit dans la démarche d'accessibilité numérique menée par la Région.

Interventions des organisations

CGT-FO

Comme vous le savez, à Force Ouvrière, nous ne participons pas au vote sur les avis du CESER qui concernent le budget de la Région. Cela ne signifie en aucune manière que nous contestons la qualité du travail d'analyse fourni par le groupe d'appui budget et les commissions mais nous entendons par notre non-participation souligner ainsi notre indépendance d'organisation de salariés et laissé aux élus la responsabilité pleine et entière de leurs décisions auxquelles nous opposons les revendications.

Dans le rapport général du budget primitif 2026, il est rappelé que, « fidèle à ses engagements, la région poursuit la réduction des dépenses de fonctionnement et la baisse des subventions ». Après avoir rappelé « son engagement en faveur d'une gestion responsable des finances publiques » par l'Etat, elle défend cependant un équilibre : « l'effort demandé aux collectivités doit rester mesuré et proportionné afin de préserver leur autonomie financière ».

Le rapport énumère sur ce point l'ensemble des mesures du PLF 2026 qui impacteront les collectivités locales et qui devrait représenter pour la Région un nouvel effort de 27,5M€ par rapport à 2025.

Dans le même temps, la Région se désole « que malgré les annonces du Premier Ministre, le projet de loi sur le nouvel acte de décentralisation ne figure pas au calendrier législatif officiel »

La Région indique qu'il « est plus que jamais nécessaire de renforcer la subsidiarité, en donnant davantage de responsabilités et d'autonomie aux échelons locaux, pour favoriser des décisions plus pertinentes et adaptées aux réalités locales »

Pour ne prendre qu'un exemple de « subsidiarité » je rappelle que La Région a en charge l'organisation de l'offre de formation pour les diplômes d'État relevant du ministère de la santé et de l'action sociale ainsi que le financement des coûts de formations.

Le rapport E502 du budget primitif indique qu'en raison de l'abandon du versement de la TICPE Ségur 100 places en formation sociale et 350 places de formation en soins infirmiers ne pourront être ouvertes en 2026. Pour mémoire, selon la Fédération Hospitalière de France, dans les Pays de la Loire, pour atteindre la densité moyenne nationale il manquait il y a 3 ans 1700 médecins et 6800 infirmiers. Selon les chiffres de l'observatoire de la santé la densité moyenne d'infirmier pour 100 000 habitants en Pays de la Loire a baissé de 5% entre 2013 et 2021. Aujourd'hui la Région prévoit donc une baisse de 22% des places en Institut de Formation en Soins Infirmiers. Cela aura comme impact dans les établissements déjà sous pression des postes vacants démultipliés, des services de soins et lits fermés.

Cette politique est à l'opposé de l'exigence et des besoins des personnels et des citoyens.

Alors quand le Premier ministre indique « qu'il s'agira de décentraliser non pas seulement des compétences mais aussi des responsabilités, assorties de moyens budgétaires et fiscaux, ainsi que de libertés, y compris normatives », nous sommes pour le moins inquiets.

En effet, une décentralisation à la carte, où chaque région pourrait adapter la loi et les règlements, créerait des inégalités entre les citoyens du pays.

Cela reviendrait à instaurer un « État fédéral des régions » où la différenciation sur les politiques sociales, Région par Région créerait une inégalité de droits pour les citoyens.

CMAR

La CMAR Pays de la Loire remercie le rapporteur du budget et le chargé d'étude pour cette présentation claire et synthétique.

Le contexte n'est pas simple pour les entreprises artisanales : un climat international anxiogène, un Parlement sans majorité claire, une croissance qui n'est pas au rendez-vous.

Pourtant, elles sont là assurant une présence économique créatrice de richesse, mais aussi de lien social et de cohésion territoriale dans tous les territoires, urbains comme ruraux.

Elles font face, avec beaucoup de résilience, à ces aléas conjoncturels mais aussi aux défis structurels des mutations économiques, environnementales et numériques.

Dans ce contexte, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région se doit d'être plus que jamais aux côtés des artisans, pour les accompagner dès la formation initiale, tout au long de leur parcours professionnel, jusqu'à la transmission de leur entreprise, qui est aujourd'hui un enjeu majeur pour nos territoires.

La CMAR est pleinement consciente que l'argent public est une ressource qui se raréfie, qu'il convient de gérer avec la plus grande rigueur, et que chacun doit désormais prioriser ses dépenses. Elle s'y attelle au quotidien. Mais elle a, elle aussi, besoin de visibilité et de stabilité pour maintenir le cap et continuer à remplir ses missions de service public économique.

La CMAR souhaite tirer une sonnette d'alarme sur l'apprentissage, qui constitue la base de la formation, de l'emploi et de la transmission de nos métiers. Les incertitudes nationales, les évolutions de financement et les ajustements successifs fragilisent un modèle pourtant reconnu pour son efficacité, notamment dans l'artisanat.

Dans ce contexte contraint, la CMAR a recalibré ses interventions en fonction des moyens alloués. Elle salue l'engagement de la Région des Pays de la Loire en faveur du soutien à l'investissement pour les CFA, qui sont des outils indispensables pour former les artisans de demain, maintenir l'excellence des savoir-faire et répondre aux besoins en compétences de nos entreprises.

Enfin, la CMAR partage les constats du CESER sur le manque de visibilité budgétaire, sur la nécessité de préserver les acteurs intermédiaires et les réseaux de proximité, et sur l'importance de la coordination régionale pour garantir l'efficacité des politiques publiques au service des territoires et de l'économie réelle.

La CMAR salue le maintien du financement au CESER et rappelle son attachement à cet outil d'intelligence collective indispensable.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Pays de la Loire votera favorablement l'avis du CESER sur le budget primitif 2026.

CGT – UNEF

La CGT et l'UNEF saluent le travail de Damien et Maxence, et plus généralement, de l'ensemble des conseillers et chargés d'études ayant contribué à cet avis.

Nous partageons les constats d'une baisse de moyens de l'État pour les Régions et appelons à une réforme de la fiscalité permettant aux collectivités locales de disposer des moyens d'assurer leurs missions. Cependant, dans le contexte actuel, l'austérité imposée par l'Etat à la Région doit selon nous l'amener à revoir sa stratégie budgétaire, et notamment le refus de recourir au versement mobilité régional. Par ailleurs, les effets de la loi de finance 2025, moins pire que prévu, auraient pu permettre à la Région de profiter des DM pour amoindrir ses coupes budgétaires. Nous regrettons qu'au contraire, elle les amplifie en 2026.

Faute de temps, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des remarques du CESER, mais nous constatons que toutes les commissions dans leur diversité soulignent à leur manière, des crédits de paiements et ou des autorisations pluriannuelles en diminution, en fonctionnement comme en investissement. Ce qui conduit à une revoyure à la baisse de l'action de la Région.

Comme la Région le revendique, les compétences partagées sont concernées, qu'il s'agisse de la santé, de l'égalité femmes hommes, de la biodiversité, ou de la culture. Mais les compétences exclusives sont également touchées, notamment la formation professionnelle avec par exemple une diminution du périmètre des formations soutenues dans le cadre 1 emploi = 1 formation, ou les transports ferroviaires avec la réduction de 90 % des AP. On peut se demander ce qu'il en est des défis que la Région s'est fièrement assignée, en matière de jeunesse, d'écologie ou de mobilités par exemple.

Si les diminutions de crédits de paiements ont un effet immédiat, les diminutions d'autorisations pluriannuelles sur certaines lignes, par exemple concernant les transports, nous interrogent également. Certes, on entend l'argument de ne pas surcharger les restes à payer d'opérations qui ne seront jamais réalisées, mais nous craignons surtout que ces diminutions ne soient le signe d'un désengagement de la Région sur des opérations qui à l'image du ferroviaire, doivent être programmées sur le temps long.

Pour nous, toutes les compétences, exclusives comme partagées, participent à la réponse aux besoins des habitants, pour une région où l'on puisse vivre, en se formant, en travaillant, en se soignant, en ayant accès à des loisirs émancipateurs, tout en bénéficiant d'un environnement préservé.

Nous partageons donc l'inquiétude du CESER sur le risque d'une efficacité amoindrie du fait des réductions des subventions à de nombreux acteurs du territoire, notamment des associations. Ils sont mis en danger par ces coupes budgétaires, qui comme l'indique le CESER, ont été mises en œuvre sans réelle concertation ni négociation, à l'inverse de ce qui a pu se faire dans d'autres collectivités infra régionales. Les associations, de par leur expertise, mais aussi leur indépendance par rapport au politique, contribuent à la réponse aux besoins des populations, assurant un rôle complémentaire à l'action publique.

Nous soutenons donc le CESER dans sa demande réitérée de mise en œuvre de l'évaluation des coupes budgétaires que la Région s'est votée l'an dernier et attendons sa mise en œuvre annoncée en 2026.

Terminons par un mot sur Solutions&Co. Notre inquiétude se porte d'abord sur les salariés : certes un PSE est en cours, mais quelle sauvegarde des emplois pourra-t-il mettre en œuvre

alors que la Région procède en interne à des fermetures de services, et doit reclasser ses propres agents, parfois dans des missions qui leur sont par ailleurs complètement inconnues ? Cela renvoie pour nous au fait que les politiques de la collectivité, et en l'espèce le développement économique, doivent être menées par des agents sous statut, porteurs de droits et d'obligations garantissant les conditions d'exercice de leur mission de service public. Dans l'immédiat, nous portons la revendication de garantie de reclassement de l'ensemble des personnels sans perte de salaire.

Nous, pour l'UNEF et la CGT, voterons l'avis du CESER.

UDES

L'UDES, Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, partage pleinement les constats, alertes et recommandations formulés par le CESER dans son avis sur le BP 2026.

Comme le souligne l'avis du CESER, le BP 2026 est élaboré dans un contexte exceptionnellement contraint : incertitudes liées au calendrier et au contenu du PLF, poursuite de l'écrêtement de la TVA, suppression de ressources affectées et effort financier accru demandé aux collectivités territoriales.

Ce contexte fragilise non seulement les équilibres budgétaires régionaux, mais aussi la capacité d'anticipation et d'investissement des acteurs économiques et sociaux, en particulier ceux qui interviennent dans la durée au service de l'intérêt général.

Nos adhérents s'inquiètent de l'instabilité du contexte budgétaire national, de la perte de visibilité pluriannuelle pour les acteurs, des effets potentiellement fragilisants de certains arbitrages sur les corps intermédiaires, ainsi que des points de vigilance relatifs à la politique de formation, en particulier dans les secteurs sanitaires et sociaux.

Les analyses portées par l'UDES confirment et renforcent les alertes formulées par le CESER.

Ainsi La note nationale de conjoncture publiée par l'UDES début décembre apporte des éléments objectivés et préoccupants :

- La croissance de l'emploi dans l'ESS est passée de +4 % en 2021 à +0,5 % fin 2024.
- 69 % des associations employeuses disposent aujourd'hui de fonds propres fragiles ou inexistantes.
- 31 % ont une trésorerie inférieure à trois mois, seuil critique.
- Les procédures de sauvegarde ont été multipliées par cinq en six mois.
- Et près d'un tiers des employeurs de l'ESS envisagent une réduction de leur masse salariale d'ici fin 2025.

Les données récentes font apparaître une dégradation rapide de la situation économique des entreprises de l'ESS : ralentissement marqué de la croissance de l'emploi, fragilisation des fonds propres, tensions de trésorerie croissantes, hausse significative des procédures de sauvegarde, et premières perspectives de réduction d'effectifs.

Ces signaux indiquent que l'ESS est confrontée à un risque structurel, susceptible d'affecter durablement des missions essentielles à la cohésion sociale, à l'accès aux services et à l'équilibre des territoires.

Dans notre Région, comme dans les autres Régions, les associations, coopératives et mutuelles assurent une mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques, jouent un rôle d'interface entre institutions et bénéficiaires, garantissent l'accessibilité, la continuité et la qualité des services, et constituent un levier d'efficacité et de résilience territoriale.

Une réduction de leur rôle ou de leurs moyens se traduit par une perte d'efficacité de l'action publique, notamment dans les territoires les plus fragiles.

Formation sanitaire et sociale : un point de vigilance majeur

L'UDES rejoint pleinement l'avis du CESER sur l'attention à porter à la politique régionale de formation, et en particulier aux formations sanitaires et sociales.

Dans un contexte de tensions structurelles sur les métiers du soin, de l'accompagnement et du social, toute réduction du nombre de places, toute fragilisation des dispositifs de préparation à l'entrée en formation, ou toute baisse des aides directes aux apprenants fait peser un risque réel sur la capacité future des employeurs, notamment de l'ESS, à répondre aux besoins des populations et des territoires.

Former moins aujourd'hui revient à accentuer les pénuries de demain.

Dans un contexte de fortes contraintes financières, l'enjeu dépasse les seuls équilibres comptables : il concerne la capacité collective à maintenir des services essentiels, des emplois non délocalisables et une cohésion territoriale durable.

L'UDES s'inscrit pleinement dans cette démarche et soutient les alertes et recommandations formulées par le CESER.

Le Budget primitif 2026 traduit des arbitrages difficiles, que nous comprenons.

Mais dans le contexte actuel, le risque n'est plus seulement financier, il est social, territorial et humain. L'ESS n'est pas un coût : elle est une infrastructure invisible mais essentielle de la cohésion sociale.

CPME

Le budget primitif et le ROB sont deux périodes importantes dans la vie budgétaire d'une collectivité telle que la Région.

Cela permet d'établir un constat quant aux orientations prises, à la continuité de la politique et à la volonté affichée de favoriser le dynamisme du territoire et le soutien à ses acteurs.

Malgré un gouvernement toujours en place (ce qui n'était pas le cas en 2025), la lisibilité financière est pratiquement nulle et ne permet pas aux collectivités d'objectiver au mieux leur BP.

Force est de constater que le 2ème semestre 2025 n'est pas le meilleur pour le secteur économique avec une hausse des défaillances d'entreprises et une augmentation du chômage. C'est dans ce contexte que la Région affiche sa volonté de soutenir l'entreprenariat et la relance industrielle.

La CPME confirme et conforte les propos de la commission 2 du CESER sur la vigilance à l'aide pour l'entreprenariat. S'il est nécessaire d'encourager les hommes et les femmes à créer leur entreprise, ce qui est capital pour conserver notre dynamique économique, il est toutefois

important d'accompagner ces créateurs et créatrices en amont, afin que leur projet ne les entraîne pas dans la précarité.

L'arrêt de l'agence SOLUTION & CO est une décision de gestion prise par l'exécutif régional et la CPME n'apportera pas de remarques sur le fond. Cependant, nous nous interrogeons sur la suite qui sera donnée aux dossiers et aux actions en cours. Certaines seront-elles renvoyées aux chambres consulaires qui à une époque en étaient responsables, ou resteront-elles gérées par la Région ? Au vu des baisses importantes appliquées par l'État sur les financements aux chambres consulaires, il paraît difficile de leur demander de reprendre certaines compétences. Or plus que jamais, les entreprises ont besoin de lisibilité et de soutien dans le contexte actuel.

Comme pour le ROB, La CPME salue la volonté de la majorité régionale de ne pas mettre en œuvre la taxe mobilité sur le territoire régional. Cette taxe impacterait une nouvelle fois les entreprises.

Nous sommes conscients que la Région a défini ses priorités fin 2024 et nous ne sommes pas habilités à juger le fond qui reste une décision politique. En revanche, la CPME souhaiterait que le bloc économique dont elle fait partie ne se trouve pas en confrontation contre le bloc associatif. Nos TPE s'impliquent dans les associations et les associations ont recours aux TPE pour les faire travailler. Nous avons tous besoin des uns et des autres.

La CPME salue le travail de Maxence, de Damien et du groupe d'appui finances.

Elle votera l'avis budgétaire.

URCPIE

Le 14 février 2014 était signé, au niveau national, la charte des engagements réciproques, elle définissait les engagements respectifs de l'État, des collectivités territoriales et des associations en matière de co-construction des politiques publiques.

Dans sa circulaire du 29 septembre 2015, le premier ministre Manuel Valls précisait :

« Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Elles sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'État et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires. »

« Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales, de reconfiguration de leurs compétences et de transformation de l'action territoriale de l'État, il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels. »

En Pays de la Loire

- 95 000 associations actives sont recensées
- 10 290 associations sont employeuses
- 122 300 salariés, soit 9,4% du secteur privé
- 760 000 bénévoles actifs

100% des ligériens sont concernés par les associations (usagers ou bénévoles).

Une enquête conduite au niveau national par le mouvement associatif en mars 2025, avec 6 000 associations répondantes, montrait que 90 000 emplois étaient menacés et qu'une association sur 3 n'avait pas plus de 2 mois de trésorerie.

En septembre 2025, constatant un état de sidération, le mouvement associatif alertait « ça ne tient plus ».

Au printemps 2025, Ecopôle, CPIE Pays de Nantes, ouvrait une réflexion sur les associations en danger suite à des exemples d'associations de son réseau, confrontées à de grandes difficultés. Ecopôle intitulait cette réflexion « associations en difficulté, société en danger » et constatait : « les associations semblent davantage reconnues pour leur savoir-faire que pour leur raison d'être ».

Il importe donc de remettre au centre du débat ce que sont les associations : des actrices de l'intérêt général en partage avec les pouvoirs publics, je rajouterais, normalement en partage avec les pouvoirs publics.

Les associations sont essentielles, elles protègent les communs, renforcent le lien social, innovent, portent des missions dans des domaines clés : culture, écologie, sport, jeunesse, santé, social, prévention, tourisme, patrimoine, éducation populaire.

Elles ont un rôle fort dans la cité en étant un élément charnière entre l'espace privé et l'espace public, et sur la mise en évidence des dysfonctionnements.

Grâce à leur positionnement singulier, les associations transforment les besoins individuels en causes collectives et servent de liens entre les citoyens et les responsables politiques. Cette posture est majeure et favorable à l'intérêt du plus grand nombre et à la cohésion de notre société.

Les associations étant au cœur de l'intérêt général, leur liberté et indépendance doivent être réaffirmées conformément à la charte des engagements réciproques.

L'évolution de leur mode de financement subvention/CPO vers des appels à projets, des prestations n'est ni normal ni soutenable. Les associations ne sont pas les bras armés, à coût cassé, des financeurs.

Toutes les collectivités sont confrontées aux restrictions budgétaires, toutes n'ont pas envers les associations la même attitude dans la gestion politique de ces difficultés d'équilibre budgétaire.

Dans l'histoire, en dehors des vrais actes de résistance, on n'a jamais raison tout seul contre les autres, on ne peut pas adopter une attitude ressentie par beaucoup comme méprisante et dénier le dialogue et la recherche du compromis.

Cette ambiance rompt avec la recherche d'un minimum de concertation et de tempérance qui caractérisaient depuis des décennies notre belle région.

Il faudra, à un moment, revenir à la raison, le plus tôt sera le mieux avant que le tissu associatif ligérien, pourtant très résilient, n'ait subi des dommages irréversibles et préjudiciables au ligériens eux-mêmes.

CRSA

La diminution de nombre de places de formation en IFSI : des risques majeurs liés aux incertitudes de financement des formations sanitaires en 2026.

Lors de la séance du 11 décembre 2025, les membres de la CRSA ont demandé le maintien des capacités de formations des professionnels infirmiers en région.

En effet, à l'occasion du Projet de Loi de Financement 2026, les discussions entre l'Etat et les Régions ont conduit la Région des Pays de la Loire à revenir sur l'augmentation de 350 places en IFSI déployées entre 2020 et 2025.

Cet objectif de la Région était pourtant volontariste et adapté au contexte ligérien. Il visait à compenser un retard historique de formation des infirmiers et infirmières diplômés d'Etat (IDE). Pour mémoire en 2021, les Pays de la Loire comptaient 964 infirmiers pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure de 16 % à la moyenne nationale (1 145 infirmiers pour 100 000 habitants).

Si cette situation venait à être confirmée. Elle aurait des conséquences majeures à court ou moyen terme :

- Incapacité à compenser les départs à la retraite des IDE
- Aggravation des tensions RH dans les établissements de santé, EHPAD, structures médico-sociales et secteurs de santé mentale et
- Impossibilité à mettre en œuvre les obligations législatives et réglementaires sur les ratios d'effectif soignant (notamment sur les soins critiques) ;
- Fermetures de lits et réorganisations contraintes des services, faute de personnels ;
- Dégradation du maillage des infirmiers libéraux dont la densité d'IDE pour 100 000 habitants est inférieure de 44 % par rapport à la moyenne nationale (données ORS 2024) ;
- Affaiblissement de l'offre de soins de proximité, notamment dans les territoires les plus fragiles.

Ces risques très concrets menacent directement la capacité des offreurs de santé et des professionnels libéraux à répondre à leurs missions auprès des patients ligériens.

U2P

L'union des entreprises de proximité partage pleinement le diagnostic posé par le CESER sur le contexte : une instabilité budgétaire et fiscale durable, une visibilité insuffisante, et un climat économique dégradé.

Pour les entreprises de proximité que nous représentons – artisans, commerçants, professions libérales – cette incertitude n'est pas théorique : elle se traduit concrètement par des investissements reportés, des embauches annulées, parfois même des cessations d'activité dans le silence.

L'U2P entend l'effort de la Région pour maintenir l'équilibre budgétaire, dans un cadre de plus en plus contraint.

Nous saluons la hausse des autorisations de programme pour 2026 sur la commission sectorielle 3 qui regroupe, entre autres, le volet emploi et formation continue.

La formation des actifs, l'accompagnement à la transmission, l'adaptation aux transitions numérique et environnementale sont en effet des investissements, pas des charges.

Affaiblir ces lignes budgétaires, même marginalement, aurait eu des effets disproportionnés sur les plus petites entreprises, qui ont peu de marge financière.

Néanmoins, nous exprimons notre inquiétude sur la baisse des autorisations de programme d'investissement de manière générale. L'investissement public est un facteur d'entraînement économique local, il irrigue directement nos petites entreprises et nos territoires. Quand l'investissement ralentit, ce sont d'abord les TPE qui décrochent.

Enfin, nous souhaitons insister sur un point, dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, les choix comptent plus que jamais. Et nous serons vigilants quant à la différence entre les autorisations de programme qui soulignent une « volonté » et les crédits de paiement qui sont la preuve du « rythme d'exécution ».

Pour l'U2P, la priorité doit rester claire : soutenir l'économie réelle, celle des territoires, de l'emploi local et non délocalisable.

Cela suppose de :

- Considérer les budgets dédiés à l'apprentissage, aux formations professionnelles et aux dispositifs d'insertion, comme des priorités stratégiques, afin de sécuriser les parcours et de répondre durablement aux tensions de recrutement.
- Renforcer les aides ciblées vers les TPE pour les transitions numérique et écologique, notamment via des dispositifs simples d'accès, compatibles avec les capacités administratives des plus petites entreprises.
- Maintenir un niveau d'investissement suffisant pour soutenir l'activité locale.
- Optimiser la commande publique régionale au bénéfice de la proximité, en valorisant systématiquement les entreprises locales dans les marchés régionaux.

En conclusion, ce budget pourra être non seulement équilibré, mais aussi ambitieux pour les entreprises de proximité, mais il appelle vigilance et constance.

L'U2P Pays de la Loire restera pleinement engagée pour défendre une action régionale ambitieuse, au service du tissu économique qui fait vivre nos territoires.

L'U2P votera l'avis du CESER.

Pôles culturels, réseaux de coopération des acteurs de la culture et du patrimoine en Pays de la Loire

Cette intervention, au nom des 6 pôles culturels se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et des ligériennes.

Après une première année de coupes budgétaires drastiques dans nos différents secteurs nous déplorons qu'aucune démarche de concertation et d'évaluation n'aient été initiées par la majorité régionale.

Nous regrettons que face aux ambitions affichées de soutien aux acteurs culturels et associatifs, aucun moyen ne soient cependant dédiés.

Nous alertons sur le risque de disparition des 6 pôles culturels régionaux qui perdent dans ce BP 2026 la deuxième moitié du co-financement de la région, remettant en question leurs emplois (plus de 50% des effectifs ont déjà été licenciés).

Ces six pôles culturels fédèrent plus de 1 240 adhérents des filières de la musique, du livre, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et du spectacle vivant, au cœur des écosystèmes culturels de notre région. Au quotidien, les pôles jouent un rôle essentiel dans l'animation et l'appui économique

Forts de nos diversités, nous partageons comme valeurs l'ouverture, le dialogue, la coopération solidaire, la liberté d'expression ainsi que la défense des droits culturels et de l'intérêt général. Qu'il s'agisse d'anticiper les nouveaux défis et risques liés à l'essor de l'intelligence artificielle, de permettre l'accessibilité au plus grand nombre, de favoriser l'émancipation des personnes pour l'exercice de la citoyenneté. Ces espaces de dialogue, de réflexion et d'expérimentation apparaissent plus que jamais indispensables.

Sans soutien à l'intermédiation, quels seront les soutiens aux acteurs des territoires ?

Les études s'accordent généralement sur un ratio de 7 à 10€ pour l'ensemble des secteurs culturels. Nous rappelons que ce secteur est le deuxième secteur économique en France, après l'agriculture.

Le désengagement, initié en 2025 a donc un impact économique et social en plus de celui sur l'attractivité de nos territoires, il ne s'agit donc pas d'économies, mais d'un appauvrissement.

Cet appauvrissement n'est pas qu'économique, il amplifie les inégalités territoriales et sociales et nous nous inquiétons particulièrement de son impact sur la jeunesse, vers laquelle de nombreux acteurs agissent.

Nous tenons à remercier Damien, Maxence et tout le groupe d'appui pour la qualité de l'avis présenté.

Nous voterons donc l'avis du CESER.

CFDT

La CFDT ne s'habitue pas à ce qui semble devenir la « nouvelle normalité régionale », ce régime du « sans » où lignes budgétaires, actions ou soutiens aux acteurs disparaissent peu à peu, à bas bruit, mais pas sans effets dans le monde réel. Sur le terrain, ce sont des acteurs économiques, associatifs notamment qui sont fragilisés, et derrière eux des ligériennes et ligériens.

Certaines politiques publiques en sont très affectées : des jeunes « non raccrochés » pour qui il sera plus difficile d'agir par la suite, des femmes non aidées, des territoires moins soutenus, des secteurs comme le sport et la culture qui, eux aussi, en font les frais. Cette politique de l'amenuisement silencieux, nous ne l'acceptons pas.

La CFDT partage l'alerte du rapport : la désintermédiation affaiblit l'action publique. Rompre le dialogue avec les acteurs qui étaient, encore tout récemment, désireux de coopérer au service des ligériens, c'est réduire l'efficacité des politiques publiques régionales. Nous refusons de nous y habituer.

Ni habitude, ni renoncement. La CFDT soutient vivement la demande renouvelée du CESER d'être partie prenante de la démarche d'évaluation et d'évaluation d'impact votée par la Région en 2025 et dont il n'est pas fait mention dans le BP 2026.

Quand y aura-t-il un budget dédié à l'évaluation ? Rappelons une évidence : l'évaluation n'est pas synonyme de certification des comptes.

Cette évaluation des impacts est d'autant plus cruciale à l'heure où il est annoncé la dissolution de la SPR régionale Pays de la Loire et du GIE ainsi que la fin du contrat de prestation avec la société publique régionale de l'agence Solutions&Co, avec « reprise en régie d'une partie des activités », ce qui impliquerait « la création de 58 postes au sein de l'administration régionale ». Par ailleurs, un PSE est en cours, reportant certaines explications et mises en perspective.

Syndicat de travailleurs, la CFDT se préoccupe des femmes et des hommes directement concernés par ces décisions.

Au-delà, la CFDT s'interroge fortement sur les conséquences que cela aura pour le territoire régional, en termes d'image, de portage de dispositifs existants et d'accompagnement des acteurs économiques.

Ce serait a priori une première pour une Région que de fonctionner sans agence économique externe, quelles que soient le statut et les modalités opérationnelles de ladite structure. D'où nos très fortes interrogations qui sont largement partagées dans cet hémicycle et sur le terrain. Comment fonctionnera en 2026 le développement économique régional, importante mission des Conseils Régionaux ? Serons-nous au rendez-vous des innovations ou à la traîne ?

La CFDT sait indispensable de ne pas laisser dériver les comptes. Le refus d'examiner de nouvelles recettes et le maintien de certaines actions plus emblématiques que véritablement indispensables, ne sont pas uniquement la réponse à des éléments de contexte. C'est un choix politique que la CFDT remet en cause.

La CFDT votera l'avis.

CRESS (Co-signataires : FRCIDFF, CRAJEP, et UNAT)

Cette intervention au titre de la CRESS se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes. Tout d'abord, nous tenons à remercier le rapporteur, le chargé d'études et les membres du groupe d'appui Budget pour la clarté du travail et les alertes identifiées.

Pour la 2ème année consécutive, le budget primitif intervient dans un contexte politique, budgétaire très instable, rendant les arbitrages difficiles. Dans ce contexte actuel, il est important de noter que le risque est également social. En effet, ce sont les publics, usagers, bénéficiaires de nos organisations, autrement dit tous les ligériens et ligériennes, qui sont les premiers à pâtir de cette situation.

Il y a un an, nous alertions dans ce même hémicycle sur le terme de désintermédiation. Un an après, ce terme n'apparaît pas dans le budget 2026 mais la philosophie reste la même. Cette situation rend fragile les réseaux, ces fameux corps intermédiaires, qui travaillent à mobiliser leurs ressources pour défendre les activités et emplois en région.

En tant qu'acteurs économiques partenaires des politiques publiques et contributeurs à l'intérêt général, les organisations représentatives des associations, coopératives et mutuelles sont particulièrement fragilisés par ce contexte incertain. Nous nous associons donc à l'avis du CESER qui alerte sur les risques de désintermédiation, impactant le rôle des acteurs intermédiaires qui sont pourtant ancrés dans les territoires et sont de véritables maillons pour relayer, déployer et adapter les politiques publiques.

Pour appuyer cette alerte, un récent rapport de la Cour des Comptes, saisie par une sollicitation citoyenne, met en évidence le rôle considérable joué par l'ESS dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ce même rapport indique que seules 4% des entreprises de l'ESS touchent des financements publics. Et malgré son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques, l'ESS reçoit moins de soutien des financements publics que l'économie conventionnelle (7 % des aides aux entreprises alors qu'elle représente 13,7% de l'emploi privé). Ce rapport démontre ainsi que l'ESS n'est pas un coût : elle est un investissement essentiel à la cohésion sociale de nos territoires.

La CRESS, au nom de ses adhérents, invite le Conseil Régional à ouvrir un dialogue pour un meilleur soutien à l'ESS via par exemple des dispositifs de financement de l'innovation sociale, d'accompagnement à la réponse aux fonds européens ou encore l'ouverture à l'éligibilité à des dispositifs dédiés aux entreprises marchandes.

La CRESS votera l'avis du CESER.

CFE-CGC

La CFE-CGC remercie Damien Martineau et Maxence Drouillet pour la qualité de leur présentation.

Sur le budget primitif et de la même manière que l'an dernier, la CFE-CGC prend en compte le contexte budgétaire tendu au niveau national qui complexifie l'exercice. Par ailleurs, le désengagement flagrant de l'état, constaté depuis plusieurs années vis-à-vis des régions, en termes de financement, rajoute évidemment de la difficulté. De même, le regroupement et la modification de lignes budgétaires, côté région, d'une année sur l'autre n'aide pas, non plus, la compréhension de ce budget primitif.

La CFE-CGC regrette le manque de concertation sur les actions et décisions prises s'avérant préjudiciable, dans plusieurs domaines, notamment dans la communication et la politique sociale. Il est difficile de déterminer le réel projet régional défendu si tant est qu'il y en ait un.

La CFE-CGC salue la stratégie de réduction de l'empreinte écologique des lycées, notamment par la mise en place de la solarisation, ainsi que l'amélioration de leur accessibilité et leur entretien.

En revanche, la CFE-CGC s'inquiète de la baisse conséquente du financement de l'apprentissage et le manque d'ambition pour cette voie pourtant identifiée, par la Région, comme une alternative au dispositif d'1 emploi = 1 formation. Plus généralement, la baisse de crédits pour la formation professionnelle, notamment celles destinées aux métiers en forte tension du sanitaire et social, alarme et préoccupe pour l'avenir, avec une population vieillissante et des hôpitaux déjà saturés.

De même, la réduction du financement des dispositifs intermédiaires d'aide au retour à l'emploi, observée depuis l'an dernier, résonne fortement au moment où le taux de chômage repart à la hausse en Pays de Loire.

Concernant les domaines de la culture, du patrimoine, du sport, la CFE-CGC souligne les difficultés rencontrées par de nombreuses structures suite aux décisions du budget précédent confirmés par le budget qui nous est présenté.

La CFE-CGC prend acte de la simplification de la gouvernance de l'Abbaye de Fontevraud, nécessaire et réclamée depuis plusieurs années.

Enfin, la disparition de Solution&Co sera suivie avec attention par la CFE-CGC dont l'inquiétude porte, notamment, sur le devenir des salariés.

Pour conclure, la CFE-CGC réitère sa demande sur la mise en place de l'évaluation des politiques publiques afin de démontrer l'intérêt et les résultats des actions mises en œuvre. La CFE-CGC suivra de près ces indicateurs et les impacts associés.

La CFE-CGC votera l'avis sur le Budget Primitif 2026

FCPE

Dans le contexte de contrainte budgétaire qui nous a été présenté, nous entendons le souci de la Région de rechercher l'efficience dans son action et dans l'utilisation des deniers publics.

Dans cette logique, nous pensons que la concertation avec les parties prenantes est un préalable afin de s'assurer de l'adéquation des mesures avec les besoins et les réalités du terrain mais aussi de s'assurer qu'elles seront au moins comprises et au final appliquées.

Or, de nombreuses décisions impactant la vie et l'éducation de nos enfants lycéens et collégiens, qui sont mineurs pour la quasi-totalité, ont été prises par La Région, sans concertation, ni consultation préalable des représentants des parents d'élèves notamment.

Nous souhaitons rappeler ici qu'il existe des fédérations de représentants de parents d'élèves, dont la légitimité et la représentativité reposent sur des élections officielles, démocratiquement organisées au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement public du territoire national, la FCE étant la première de ces fédérations.

Nous souhaitons également rappeler que les représentants de parents d'élèves de la FCPE portent et porteront toujours, avec résolution et engagement, un projet éducatif qui n'a pas d'autre boussole, que le bien-être et la réussite de leurs enfants,

Ainsi, nous invitons la Région, dans un souci de bonne administration et de bonne gestion des fonds publics, à engager la discussion, comme ce fut le cas dans le passé, avec l'ensemble des fédérations de parents d'élèves dès lors que ces politiques publiques concernent les lycéens et collégiens du territoire ligérien, comme « mon ordinateur au lycée », ou encore le déploiement du nouveau média orientation, le big-bang de l'emploi pour ne citer que ces quelques exemples.

Je vous remercie de votre attention

Nous voterons en faveur de l'avis du CESER sur le BP 2026.

MEDEF

Le MEDEF souhaite tout d'abord saluer le travail réalisé par la Région dans l'élaboration du Budget primitif 2026. Cet exercice budgétaire s'inscrit dans un contexte national particulièrement instable, marqué par des incertitudes fortes sur les ressources fiscales des collectivités et un déficit de visibilité lié au calendrier du Projet de loi de finances. Nous mesurons la complexité de cet exercice et reconnaissons l'effort de maîtrise engagé par l'exécutif régional.

Nous tenons également à souligner un choix important pour les entreprises : la décision de ne pas activer de levier fiscal supplémentaire. Dans un contexte économique tendu, où les entreprises font face à des coûts élevés, à des transitions lourdes à financer et à des tensions persistantes sur l'emploi et les compétences, cette stabilité fiscale constitue un signal positif pour la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Le MEDEF salue par ailleurs la continuité donnée aux grandes priorités régionales : l'emploi, les compétences, l'innovation, les mobilités et la transition écologique. Ce sont des leviers essentiels pour accompagner les mutations économiques en cours et soutenir durablement le tissu productif ligérien.

Pour autant, et en cohérence avec les analyses du CESER, nous souhaitons exprimer plusieurs points de vigilance. La baisse durable des marges de manœuvre financières, la pression sur les dépenses d'investissement et les évolutions de certains dispositifs appellent une attention particulière quant à la priorisation des projets et à la capacité d'exécution des politiques publiques. Les entreprises ont besoin d'un cadre lisible, stable et efficace pour investir, innover et recruter.

S'agissant de la question de la désintermédiation évoquée dans l'avis, le MEDEF souhaite préciser sa position. Nous entendons l'alerte formulée par le CESER sur les risques d'une moindre efficacité opérationnelle liés à l'évolution des modes d'intervention de la Région

Pour autant, cette analyse touche également à des choix d'organisation et de gouvernance qui relèvent pleinement de la responsabilité politique de l'exécutif régional. Le MEDEF n'entend donc pas se prononcer sur ces orientations, mais souhaite rappeler l'importance, pour l'efficacité économique, de maintenir un dialogue étroit avec les acteurs de terrain et les réseaux qui accompagnent les entreprises au quotidien.

C'est dans cet esprit que le MEDEF réaffirme son attachement à un partenariat constructif avec la Région, fondé sur le dialogue, la confiance et la recherche d'efficacité économique et opérationnelle.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le MEDEF choisira de s'abstenir sur cet avis. Cette abstention ne constitue ni une remise en cause du travail d'analyse réalisé par le CESER, ni un désaveu de la stratégie régionale. Elle traduit la volonté du MEDEF de marquer une position équilibrée : reconnaître les contraintes et les efforts de la Région, tout en exprimant des points de vigilance sur certains impacts potentiels pour les entreprises et les territoires.

Nous restons convaincus que les Pays de la Loire disposent d'atouts solides : un tissu entrepreneurial dynamique, des filières d'excellence et une capacité d'innovation reconnue. La poursuite d'un cadre stable, prévisible et partenarial sera déterminante pour transformer ces atouts en croissance, en emploi et en attractivité.

FNE, GRAINE, LPO, URCPIE, Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée

Le Groupe Environnement partage le fait que, pour assurer un avenir serein aux ligériens et ligériennes, il faut réduire la dette, la dette environnementale, la dette sociale.

Le CESER le rappelle dans son avis, seuls 11 % des cours d'eau en bon état écologique en Pays de la Loire. Or près de 70 % de l'eau potable est produite à partir des eaux de surface. Plus elles sont polluées, plus elles coûtent cher à potabiliser. Et les coûts supplémentaires sont reportés en grande partie sur les consommateurs, donc sur les habitants de notre région, créant encore une inégalité sociale entre eux, les plus précaires ne pouvant souvent pas assumer les hausses régulières du prix de l'eau. Réduire la dette environnementale et la dette sociale donc.

Dans le BP2026 la Région souligne à nouveau les contraintes budgétaires qui existent et ne peuvent être ignorées. Elle met également en avant sa faible marge de manœuvre n'ayant que peu de recette fiscale à sa main. Pour autant la taxe sur les cartes grise n'est pas augmentée. Le CESER note dans son avis la hausse de la part de paiement revenant à l'usager pour les TER, part qui s'élève désormais à 38 %. Alors que la pollution de l'air ambiant est un facteur de risque important pour la santé en France puisqu'elle représente 7% de la mortalité totale de la population française attribuable à une exposition aux particules fines, les choix budgétaires de la Région PdL inquiètent le Groupe Environnement. Réduire la dette environnementale et la dette sociale une fois encore.

Le dernier rapport du GIEC régional sur la vulnérabilité des populations face aux risques climatiques est sans appel. 54 % des ligériens et ligériennes est exposé à au moins un aléa climatique majeur. Selon les projections de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), la sinistralité liée aux aléas climatiques pourrait augmenter en moyenne de 105 % d'ici 2050. Dès maintenant certaines collectivités ont du mal à trouver les moyens d'assurer leur territoire, tout comme certaines activités économiques qui sont mises à mal par des événements climatiques plus si exceptionnels que cela, les agriculteurs en savent quelque chose. Et une fois de plus ce sont les populations les plus fragiles qui sont également les plus menacées. Réduire la dette environnementale et la dette sociale là aussi.

Dans ce contexte le Groupe Environnement, comme le fait le CESER, ne peut que regretter et s'inquiéter de l'absence totale dans le BP2026 de la gestion du littoral par exemple ou de la réduction importante des moyens alloués à l'environnement de manière globale.

Nous pourrions, si nous en avions le temps, poursuivre cet exposé chiffré et factuel. Nous pourrions nous alerter collectivement autour de nombreux sujets tels la sensibilisation et la mobilisation des populations sur la transition écologique. Mais, ne voulant pas tomber dans de la déclamation, nous arrêtons là cet exposé des nombreux manques que nous voulions souligner. La Région fait des choix budgétaires que nous ne partageons pas. Ces choix reposent sur des justifications que nous interrogeons. Nous soulignons ici que leurs conséquences sont et seront essentiellement assumées par les ligériens et ligériennes, souvent les plus fragiles.

Le Groupe Environnement votera cet avis sur le BP2026 et remercie particulièrement Damien, Maxence et l'ensemble des membres du groupe d'appui budget pour son élaboration sérieuse et complète.

Groupe Solidarités qui regroupe les Associations caritatives – APF – FAS – FRCIDFF - Mutualité Française des Pays de la Loire – URAF – URIOPSS

Dans un contexte de fortes incertitudes budgétaires nationales, l'exécutif régional reste sur sa trajectoire d'économies annoncée l'an passé en réalisant 15M€ de coupes budgétaires cette année sur les compétences partagées. Le groupe Solidarité s'en inquiète, car ce qui est présenté comme des économies en dépenses de fonctionnement à l'instant T vont grever le futur en nuisant gravement aux investissements d'avenir à destination des jeunes, des familles et des seniors, tout en obérant la poursuite de politiques régionales essentielles.

Quelques exemples d'investissements socio-économiques structurants impactés :

- La réduction de 57.7% du budget consacré à Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires, réduit de fait les ambitions portées par le Plan « Ma région agit pour ma santé dans mon territoire ». Ce Plan qui avait été salué par le CESER pour l'implication de la Région, depuis son rôle d'aménageur du territoire, dans la prise en compte de la santé et des inégalités de santé territoriales.
- La suppression de 480 places en première année dans les formations sanitaires et sociales dont 380 en IFSI.

Ce secteur est important en matière d'économie servicielle de proximité, et le Conseil Régional attire d'ailleurs l'attention sur le manque de professionnels formés. Certes l'Etat se désengage et stoppe le versement de la TICPE Ségur qui avait soutenu le développement des places de formation mais notre région doit-elle rester en très net retard de professionnels actifs par rapport aux moyennes nationales ? Il faut donc corrélérer les moyens aux enjeux que sont le vieillissement de la population, le développement du virage ambulatoire des soins et le maintien à domicile des seniors, en cohérence avec les politiques volontaristes de formation des médecins.

- Le ciblage du dispositif de Bourse Envoléo sur les formations des jeunes hors Europe.
- Pour rappel le dispositif Erasmus ne couvre pas les stages à l'étranger obligatoires pour certaines formations. La bourse Envoléo constitue un soutien financier important pour les jeunes et leur famille et une vraie contribution à leur réussite et par là au rayonnement de la région.
- En matière de mobilité, la fin de la tarification plate questionne également en termes d'égalité de traitement des habitants. Chacun sait que le coût de l'accès au logement décroît à mesure que l'on s'éloigne des métropoles qui sont souvent les bassins d'emplois les plus dynamiques. Il est à craindre des augmentations fortes du poids de cette charge dans le budget mobilité des ménages.
- Les baisses annoncées en matière d'éducation et de formation (apprentissage, lutte contre le décrochage, orientation) sont également très préoccupantes quand on sait que ces dispositifs sont des facteurs reconnus de réussite, notamment de jeunes les plus en difficulté qu'on ne peut laisser au bord du chemin.

Par ailleurs, le groupe regrette la poursuite du désengagement de la Région dans le soutien, notamment aux associations aux organismes œuvrant au développement de la solidarité, à l'insertion des jeunes éloignés de la formation et de l'emploi, et soutenant les femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales. Il rappelle que les associations, et leurs nombreux

bénévoles, sont des partenaires de la Région qui mettent en œuvre des actions qui participent largement au déploiement des politiques régionales et contribuent fortement au dynamisme et à l'attractivité de la région par la variété des services qu'elles proposent.

Aussi, le groupe Solidarité souhaite que soit réalisée au plus vite une évaluation des mesures prises depuis un an, ayant un impact sur les ménages et les personnes en situation de fragilité, afin de corriger leurs conséquences négatives vis-à-vis de ces personnes, et de proposer de nouvelles actions adaptées.

Enfin, pour rappel, la France est le pays d'Europe où la situation de pauvreté s'est dégradée le plus depuis 2015 avec une augmentation de 11 %. Or la santé globale d'une société se mesure au sort qui est réservé aux plus vulnérables de ses membres.

La précarisation et la pauvreté changent de visage :

- féminisation marquée de la pauvreté avec une incidence forte sur les enfants
- pauvreté davantage liée à des problèmes de santé ou au handicap
- développement de la pauvreté en milieu rural
- retour de la pauvreté chez les jeunes et les seniors.

Les personnes que nous rencontrons ne choisissent pas d'être en situation de fragilité et de vivre dans la précarité, contrairement à ce que l'on commence à entendre parfois.

Lutter contre la précarité et la pauvreté est possible, le succès dans le passé de certaines politiques publiques le prouve. La Région doit donc, complémentairement à d'autres niveaux de l'action publique (collectivités locales et Etat), continuer à prendre sa part en soutenant les actions de lutte contre le creusement des inégalités, dans le cadre du « défi cohésion territoriale ».

CRAJEP

Le CRAJEP remercie le rapporteur au budget, le chargé d'études et la qualité du travail collectif. Le CRAJEP votera l'avis.

Le CRAJEP s'associe à la prise de parole de l'UDES et de la CRESS et se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité. Nous souhaitons préciser notre position sur la question de la formation professionnelle.

Nous sommes très inquiets sur l'avenir de certains métiers, suite au retrait de plusieurs secteurs du dispositif 1 emploi-1 formation couplé aux baisses annoncées sur l'apprentissage. A ce jour, nous pouvons affirmer que les organismes de formation, portés par des associations, sont en grande difficulté dans leur projection 2026. Des réductions d'effectifs (non-reconduction de CDD voire licenciements économiques) sont en prévision. Nous pouvons aussi affirmer que les structures employeuses, déjà en difficulté de recrutement qualifié, s'inquiètent de la perte de compétences à l'avenir. Cela va engendrer un accompagnement de plus en plus dégradé des publics déjà fragilisés. La formation est un levier essentiel pour assurer une qualité d'accueil, d'écoute, de repérage des situations problématiques et est un prérequis légal pour de nombreux postes. Les premières victimes de cette situation seront les publics accueillis et notamment les enfants, les jeunesse, les personnes âgées, les personnes en situation de

handicap, les personnes dans la précarité... Il est donc essentiel que nous puissions trouver ensemble des solutions pour ces secteurs en danger.

CCIR

Les CCI ne peuvent que comprendre la nécessité de la réduction budgétaire et y ont d'ailleurs largement contribué. Elles souhaitent toutefois rappeler l'importance de développer des coopérations avec l'ensemble des acteurs afin de préserver une intermédiation économique au service des entreprises et des territoires.

La décision de réorganiser l'agence « Solutions & Co » intervient dans un contexte objectivé : les difficultés économiques et financières de la structure, confirmées par un audit externe, appelaient une réponse responsable et structurante.

Cette évolution vise à rationaliser l'action publique et à renforcer l'efficacité des politiques économiques régionales.

Une démarche de rationalisation et de performance.

Le transfert des missions de l'agence vers les services du Conseil régional doit être compris comme une volonté de simplifier les dispositifs pour offrir aux entreprises une action publique plus lisible et cohérente, éviter les redondances et optimiser l'utilisation des ressources publiques.

Pour la CCI, cette réorganisation ne peut réussir qu'à travers une coopération étroite et permanente entre le Conseil régional et les Chambres de Commerce et d'Industrie. Cette collaboration est essentielle pour garantir la continuité des services aux entreprises, associer les acteurs économiques à la gouvernance et mobiliser les expertises complémentaires. La proximité avérée des conseillers des CCI avec les entreprises sera un gage d'une efficience optimale de cette collaboration au service des entreprises des territoires.

La CCIR réaffirme sa volonté d'être un partenaire actif dans cette nouvelle organisation. Elle demande qu'un cadre de concertation formalisé soit mis en place, que des indicateurs de performance partagés garantissent l'efficacité et la transparence des actions et qu'une gouvernance ouverte permette d'intégrer les acteurs économiques dans les décisions stratégiques.

Cette réintégration doit être l'occasion de renforcer le partenariat Région-CCI, au service d'un développement économique durable et équilibré, garantissant la compétitivité des entreprises et l'attractivité des territoires des Pays de la Loire.

La CCIR votera l'avis budgétaire du CESER

CROS Pays de la Loire

Merci Mme la Présidente et merci à toute l'équipe du CESER pour la finalisation de cet avis.

Au nom du mouvement sportif des Pays de la Loire, j'aimerais ajouter quelques mots sur le volet sport de ce BP 2026.

Pour le CREPS, nous saluons le retour à la subvention de 2024 pour le fonctionnement de cet équipement structurant au service de tout le territoire, bien sûr en direction du haut niveau et de la performance mais aussi pour l'ensemble des acteurs sportifs ligériens. Le partenariat que

les ligues, comités régionaux et le CROS entretiennent avec toutes les équipes du CREPS est de grande qualité et nous permet de relever ensemble les grands défis du sport en région.

Mais nous notons aussi que la structuration du sport ligérien fédéré reste affectée par une diminution de l'aide de la région sur la même base qu'en 2025. Ceci affecte durablement le soutien aux sportifs de haut niveau et les pôles ainsi que le sport pour tous et l'engagement des ligues et comités régionaux.

Alors que nous avions été encouragés fin 2024 à aller sur des financements alternatifs, nous n'avons malheureusement pas reçu le soutien escompté, l'accompagnement annoncé par la région et nous le regrettons.

Nous regrettons également durant cette année 2025 l'absence de dialogue avec des structures pourtant historiquement associées à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques sportives.

En conclusion, le maintien de la diminution significative des subventions de la région en Pays de la Loire pour le sport (-76%) nous inquiète fortement pour les années à venir, notamment sur le maintien des emplois sportifs dans nos structures.